



Le portrait du Journal du Palais

L'amie des bêtes

Aude Prouteau exerce le métier dont elle rêvait : vétérinaire. À Seurre, entre ruralité et petite ville, elle prend tout autant soin des chats et chiens de compagnie que des animaux des élevages environnants. *Page 24*

Le chinois Das Solar prévoit d'investir 109 M€

Fabricant de panneaux solaires, le chinois Das Solar a racheté la friche industrielle Faureci à Mandeuve, dans l'Yonne pour installer, dès 2025, une gigafactory. *Page 5*

Les grottes de Bèze passées au scanner

Mercredi 20 novembre, un groupe d'étudiants et d'enseignants-chercheurs de l'université de Bourgogne a numérisé en 3D les grottes de Bèze. *Page 11*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 13 à 18

Le ministre du Budget en visite à Dijon



Alors que le PLF - Projet de loi de finances - et le PLFSS - Projet de loi de financement de la sécurité sociale - sont en discussion (houleuse) au parlement, Laurent Saint-Martin, le ministre chargé du Budget et des Comptes publics,

était à Dijon ce vendredi 22 novembre. Le ministre a visité l'Urssaf Bourgogne, où il a découvert l'accompagnement et le service aux usagers, ainsi que les dispositifs de contrôle des entreprises. L'après-midi était consacrée à la présenta-

tion de l'action des Douanes en matière viticole, avec notamment la présentation d'un important dossier contentieux dans ce secteur. Par sa présence, Laurent Saint-Martin souhaite attirer l'attention sur l'implication des agents

de l'État au service des concitoyens. Et ce, dans un contexte de redressement « impératif » des comptes publics qui font peser sur le gouvernement dont il est membre la menace d'une motion de censure. *Page 9*

13,94 M€ pour la 164^e Vente des vins de Beaune

Avec 438 pièces contre 753 l'année dernière, l'édition 2024 de la célèbre vente aux enchères a permis de récolter presque 14 M€ pour l'établissement hospitalier. La pièce de charité, vendue au profit des associations *Médecins sans frontières*, soutenue par l'acteur britannique Dominic West (*The Wire*, *The*

Crown) et la comédienne et metteuse en scène Zabou Breitman et *Global Gift foundation*, parrainée par l'actrice américaine Eva Longoria (*Desperate Housewives*) et Jean Reno a été adjugée à 360.000 €. Un don de 100.000 € supplémentaire a été fait depuis la salle.

Page 3

Méfiez-vous des faux experts-comptables. *Page 21*

GERMAINE

La communication à votre image



Audit
Stratégie
Conseils

contact@germaine-communication.fr

R 28302 - 4943 - 2€



6^{ème} édition

Explorer l'innovation à l'ère de l'intelligence artificielle

28 NOVEMBRE 2024
POLYTECH - DIJON

Inscrivez-vous

Distinctions



CRÉER
DEMAIN
LE RENDEZ-VOUS INNOVATION
EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

aer
agence économique
régionale de
Bourgogne-Franche-Comté

Le chiffre d'affaires d'Airbnb



Airbnb : une croissance éclair

Début novembre, la plateforme de location courte durée publiait ses résultats financiers pour le troisième semestre 2024, fortement soutenus par la bonne santé du marché mondial du voyage. Airbnb annonce en effet une croissance d'environ 10% de la valeur brute des réservations et de son chiffre d'affaires. De janvier à septembre, le montant des réservations de nuitées et d'expériences sur Airbnb s'élève ainsi à 64 Mds\$ (net des annulations) - soit plus que sur la totalité de l'année 2022 et en hausse de 11% par rapport à la même période en 2023. Après avoir vu le nombre de réservations chuter de plus de 40% en 2020 à cause de la pandémie, Airbnb avait remarquablement rebondi dès l'année suivante (+56%), la valeur brute des réservations dépassant même en 2021 le niveau de 2019 (47 contre 38 Mds\$).

La plateforme de VOD préférée des français



Plateforme de VOD : Netflix toujours devant

Dix ans après son lancement en France - et malgré des hausses de prix successives -, Netflix séduit toujours autant : selon les données récoltées par Statista, 77% des français ayant dépensé de l'argent pour du contenu vidéo numérique interrogés ces 12 derniers mois l'ont fait chez Netflix. C'est Prime Video (Amazon), qui arrive en deuxième place (67%), avant Disney+ (43%), qui fêtera en 2025 les cinq ans dans son lancement en France. D'un point de vue mondial, Netflix affiche près de 278 millions d'abonnés payants au compteur, contre environ 220 millions pour Prime Video et 150 millions pour Disney+.

Diabète : un fléau mondial



Diabète : un fléau mondial

D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 1,5 millions de décès sont directement attribués au diabète chaque année dans le monde. La maladie qui se caractérise par une hyperglycémie chronique, c'est à dire un excès de sucre dans le sang, touchait même, selon la Fédération internationale du diabète, 537 millions d'adultes âgés de 20 à 79 ans dans le monde ; un chiffre qui pourrait atteindre 1,3 milliard d'ici à 2050. Aujourd'hui, un peu moins d'un français sur dix (9% des personnes interrogées par Statista) déclare souffrir de diabète. Dans les pays inclus dans l'enquête, c'est aux États-Unis et en Inde - où respectivement 13% et 16% des répondants sont diabétiques - que la situation est la plus alarmante, tandis que le Japon (4%) affiche un pourcentage de répondants diabétiques bien inférieur aux autres.

baromètre

La startup bisontine Anghello, accompagnée à Dijon par Les Docks Numériques, propose une solution de digitalisation des registres visiteurs pour les PME/ETI de l'industrie.



Damien Roch invente l'ange gardien des visiteurs

Dijon Sa startup n'a que quatre mois d'existence, mais cela fait plusieurs années que Damien Roch planche sur la solution aujourd'hui synthétisée sous le nom Anghello (un nom de baptême qui associe la notion d'accueil - hello - et son statut « d'ange gardien du visiteur », s'amuse son créateur). Anghello propose en effet aux PME et ETI, sa cible principale, la digitalisation des registres visiteurs, que l'on trouve encore sous format papier dans bon nombre de ces établissements. Un format qui pose divers problèmes : « Un registre physique n'est pas sauvegardé en cas d'évacuation alors qu'il faut pouvoir savoir qui est présent sur les lieux, son archivage est aléatoire et il n'offre aucune garantie de protection des données », liste Damien Roch. Ajoutons-y les minutes passées à signer à l'entrée et à la sortie, les normes sanitaires... et l'on comprend mieux comment Anghello arrive à séduire ses clients.

Concrètement, la solution se présente sous forme d'un QR Code, personnalisable aux couleurs de l'entreprise, qui génère un badge virtuel, présente et

fait valider au visiteur les consignes de sécurité en règle dans l'établissement, prévient l'interlocuteur hôte dans l'entreprise... Outre un gain de temps, Anghello coche la case de décarbonation des usages (c'est bon pour la politique RSE), s'inscrit dans la loi de protection des données, valorise une image de modernité dès l'accueil... Hébergé sur un cloud souverain en France et utilisant un scanner de QR Code en ligne et sécurisé qui ne fonctionne qu'avec les QR Code d'Anghello, la solution offre en outre à l'entreprise qui l'utilise la certitude que seuls les visiteurs autorisés auront accès à ses locaux : autant de fonctionnalités que Damien Roch a pu développer dès l'étape du prototype grâce à ses échanges avec des sociétés tertiaires qui ont fait état de leurs besoins réels.

PREMIÈRE LEVÉE DE FONDS

Destiné aux PME et ETI dans des secteurs (agroalimentaire, industrie...) où le protocole de sécurité et le contrôle des accès sont essentiels, Anghello a déjà un réseau de clients qui ont pu bénéficier d'un tarif (300 € par an et par site) tout à fait préférentiel. Financée jusque-là en

fonds propres, la startup est en train de boucler sa première levée de fonds, va embaucher son premier salarié en alternance et envisage une sérieuse montée en puissance, avec une offre proposant plus de fonctionnalités et permettant une variété de domaines d'application (comme la gestion des espaces multi-locataires par exemple), une expansion géographique autour du triangle Dole/Dijon/Besançon sur lequel elle rayonne principalement actuellement - « Nous visons un scope européen », affirme Damien Roch - un marketing poussé. Accompagné par Les Docks numériques, accélérateur basé à Dijon de startups sur la région BFC, Damien Roch se félicite de ce partenariat qui lui a permis de bénéficier d'un accompagnement individuel, de workshops, d'expertise quant aux financements... un écosystème indispensable à maîtriser pour assurer la pérennité des jeunes pousses, dont Anghello a semble-t-il su tirer le meilleur !

Emmanuelle de Jesus

♦ anghello.com

Ils bougent.



FRANÇOIS REBSAMEN QUITTE LA MAIRIE DE DIJON. Dans un communiqué transmis lundi 18 novembre, le maire de Dijon **François Rebsamen** a annoncé son intention de quitter son poste de maire de Dijon à compter de ce lundi 25 novembre. « J'ai décidé de transmettre mon poste de maire, pour me consacrer désormais tout entier à la métropole, dont je resterai le président. En politique. Il y a un temps pour rassembler, un temps pour agir et un temps pour transmettre. Aujourd'hui, quand je regarde l'action accomplie, je considère que le temps est venu pour moi de transmettre. C'est un choix longuement réfléchi, responsable et assumé, pour faire respirer la démocratie, et permettre à de nouveaux talents de s'exprimer. C'est à **Nathalie Koenders**, ma première adjointe depuis 2015, que je souhaite confier la responsabilité d'assumer désormais la fonction de maire. Si le conseil municipal en décide ainsi, elle deviendra la première femme maire de Dijon et poursuivra la métamorphose de notre ville, en assurant la continuité de l'action en cours tout en apportant sa propre vision et sa sensibilité. Je tiens à exprimer une immense gratitude envers les Dijonnais et Dijonnaises, et tous ceux et celles qui, au fil des ans et des élections successives, m'ont fait confiance et, je l'espère, continueront à me faire confiance à l'occasion de cette importante décision. J'aime ma ville, j'aime notre métropole à la fois urbaine et rurale. Je poursuivrai désormais le travail autrement, avec enthousiasme et détermination, convaincu de l'enjeu crucial de la transition écologique et porté par les mêmes valeurs de rassemblement, de solidarité et de justice sociale qui ont toujours guidé mon action », a précisé François Rebsamen dans ce communiqué. L'opposition dijonnaise n'a pas tardé à réagir. **Laurent Bourguignat** (LR-Nouvelle énergie), l'a fait via un communiqué aux médias : cette « décision n'est pas une surprise. La première adjointe bénéficiait de prérogatives et d'une valorisation exorbitantes. Le malaise vient plutôt de l'impression d'un coup fomenté de longue date, pour préparer les élections et, en quelque sorte, forcer la main des Dijonnais. Or, en démocratie, c'est le peuple qui choisit ses représentants ». **Emmanuel Bichot** a choisi LinkedIn : « La démission de François Rebsamen n'est pas seulement présentée avec la désinvolture stupéfiante de celui qui prétend choisir lui-même son successeur sous tutelle. C'est la marque d'un échec. C'est la tentative de rafistolage d'une municipalité en fin de règne ».



décideurs

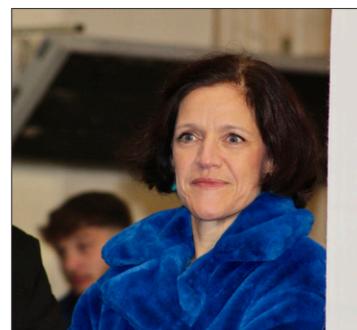
À LA UNE

13,94 M€ pour le millésime 2024

164^e vente des vins des Hospices civils de Beaune. Avec 438 pièces contre 753 l'année dernière, l'édition 2024 de la célèbre vente aux enchères a permis de récolter presque 14 M€ pour l'établissement hospitalier. La pièce de charité, vendue au profit des associations Médecins sans frontières et Global Gift foundation a été adjugée à 360.000 €.



Si l'année 2024, qualifiée d'année « expérimentale » par Ludivine Griveau, la régisseuse du domaine viticole des Hospices civils de Beaune - un qualificatif justifié à double titre, d'une part parce que le domaine proposait pour la première fois ses vins en certification biologique, d'autre part parce que la météo n'a laissé aucun répit aux vignerons, obligeant Ludivine Griveau et ses équipes à un travail d'orfèvre quant aux décisions de traitement -, elle a en revanche tenu toutes ses promesses sur la scène des enchères lors de cette 164^e Vente des vins des Hospices de Beaune. Bien moindre en quantité - 438 pièces contre 753 l'année dernière -, notamment lors de la vente de la pièce de charité ou pièce des Présidents, un moment très attendu car les enchères sont animées par des personnalités. Cette année, c'est un quatuor de comédiens qui est venu soutenir les associations Médecins sans frontières et Global Gift foundation : Zabou Breitman et Dominic West pour la première, Eva Longoria et Jean Reno pour la seconde. Leur implication, leur émotion et leur implication étaient palpables dès la conférence de presse du matin, et ont permis d'améliorer la somme obtenue l'année dernière, avec un total de 360.000 €, plus un don « surprise » de 100.000 € venu de la salle (voir encadré).



En haut : Eva Longoria. Au centre : C'est la quatrième fois que la maison Sotheby's est au marteau pour la vente des vins de Beaune.

En bas, de gauche à droite : Dominic West, Laurent Delaunay, président du BIVB, Ludivine Griveau, régisseuse du domaine viticole des Hospices de Beaune, Guillaume Koch, directeur et président du directoire des Hospices civils de Beaune. Crédit : JDP.

DÉBUTS TIMIDES MAIS...

Les premières pièces pourtant (Beaune premier cru Dames Hospitalières, Pommard premier cru Dames de la Charité, Volnay premier cru Général Muteau) affichent une baisse par rapport aux enchères 2023. Le Beaune premier cru Guigone de Salins accusant même une baisse très sensible de plus de 17%. Mais les deux pièces de Clos de la Roche Grand cru Cyrot Chaudron réveillent les paddles et partent à 150.000 € et 145.000 € : c'est la première hausse pour cette édition 2024. Les lots suivants (Corton Grand cru Bressandes cuvée Charlotte Dumay, Beaune premier cru Les grèves cuvée Pierre Floquet) accusent à nouveau une baisse. Mais la salle se réveille à l'annonce des lots suivants : Pommard premier cru Les Epenots cuvée Dom Goblet, Volnay Premier cru Blondeau, et les quatre pièces de Corton Grand cru Clos du Roy cuvée Baronne du Baÿ qui affichent presque + 30% en valeur. Le Mazis Chambertin Grand cru cuvée Madeleine Collignon sera enlevé à la plus forte enchère à 155.000 €, mais

le lot est en légère baisse par rapport à 2023.

LES BLANCS ENFLAMMENT LES PADDLES

Ainsi que l'aura fait remarquer Albéric Bichot, « C'est une vente très bizarre qui nous a tenus en haleine jusqu'au bout. Les blancs ont tiré les cours vers le haut et ont rapporté presque la moitié de la vente ». L'acheteur historique sous les Halles de Beaune a notamment pu enlever la totalité des pièces de Bâtard-Montrachet Grand cru (trois pièces et une feuillette) pour la somme totale de presque 1,25 M€. Les Meursault qui suivaient ont aussi enflammé les acheteurs, tout comme les Corton blancs (+18%), alors que le Corton-Charlemagne stagne par rapport à 2023. Les trois pièces d'Échezeaux Grand Cru enflamment à nouveau la salle... la fin de la vente des 118,5 pièces de blanc rapportent

aux Hospices la somme de 6,2 M€, soit une progression de +8,02% par rapport à 2023. Les rouges eux, auront rapporté 7,7 M€ (en baisse de 5,37% par rapport à l'année dernière. Au total, ce sont donc 13.944.200 € qui viennent grossir les finances de l'établissement hospitalier, - qui, a rappelé son directeur et président du directoire Guillaume Koch, fonctionne sur ses seuls fonds - alors que les Hospices sont engagés dans un vaste programme de reconstruction qui comprend 1.675 m² démolis, 14.000 m² construits, 670 m² restructurés pour un montant total, toutes dépenses confondues, de 86 M€ ; fin des travaux prévue en 2028. Les Hospices civils prévoient également la reconstruction de leur site de Seurre, dont le montant prévisionnel est de 20 à 25 M€.

Emmanuelle de Jesus

Les parrains ont joué le jeu

■ **Dominic West** (acteur vu dans *The Wire* ou *The Crown*), les comédiens **Zabou Breitman**, ainsi qu'**Eva Longoria** ont dès le matin lors de la conférence de presse - **Jean Reno** est arrivé plus tardivement - un engagement et une bonne humeur laissant présager que la vente de la pièce de charité serait plus animée qu'en 2023. C'est Dominic West qui a pris le micro et les choses en main, soutenu par l'émotion de l'actrice américaine, très fière que pour la première fois, une fondation « latine » soit choisie pour bénéficiaire de la vente de la pièce de charité, un Beaune premier cru Les Bressandes. Si les prix ont rapidement grimpé, la machine s'est grippée à 350.000 €, soit le prix 2023. « Vous nous faites une blague ! », s'est exclamé Zabou Breitman, avant qu'un dernier acheteur n'enchérisse de 10.000 € : Alaor Pereira Lino, l'associé brésilien du duo Anima Vinum (Meursault). 360.000 € auxquels vient s'ajouter un don supplémentaire de 100.000 € par Francine Picard (maison Michel Picard, à Chassagne-Montrachet). Ces 460.000 € seront répartis entre *Médecins sans Frontières* et son programme de lutte contre les maladies tropicales négligées et *Global Gift Foundation*, fondée par l'Espagnole Maria Bravo pour venir en aide aux enfants et à leur famille en risque de vulnérabilité ou d'exclusion.



ENTREPRISES

ESS : première sur l'emploi en BFC face au privé

Région BFC. Mercredi 13 novembre, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire BFC ainsi que les Urssaf Bourgogne et Franche-Comté présentaient, à Dijon, leur note de conjoncture conjointe sur l'Économie sociale et solidaire en Bourgogne Franche-Comté.

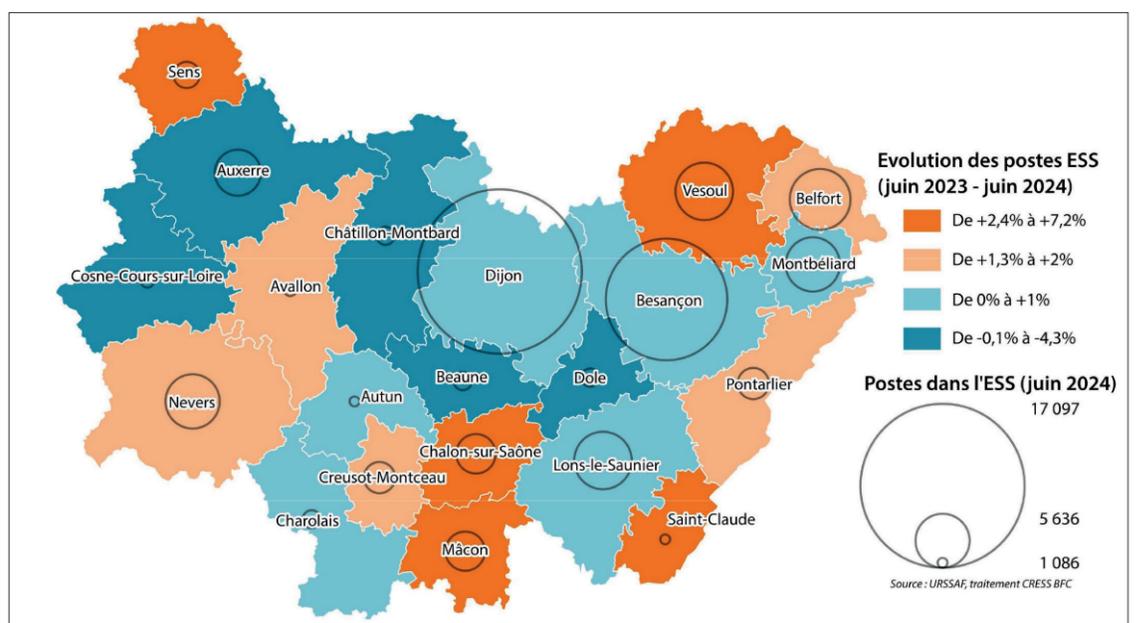


A fin juin 2024, la Bourgogne Franche-Comté comptait 6.980 établissements employeurs relevant du champ de l'Économie sociale et solidaire (ESS) dans le privé hors agriculture. « Cela représente 93.550 salariés, soit 14 % des effectifs du secteur privé de la région, détaille Isabelle Wehr, responsable du service statistiques de l'Urssaf Bourgogne Franche-Comté. Ces travailleurs de l'ESS de BFC sont pour 70 % des femmes (contre 42 % dans le privé classique) et sont plus âgés en moyenne que dans le privé hors ESS (58 % ont entre 30 et 54 ans, contre 59 % dans le privé hors ESS) ».

UNE CROISSANCE DE L'ESS PORTÉE PAR L'ALTERNANCE

Huit grands secteurs représentent 80 % de l'emploi régional dans l'ESS avec deux mastodontes que sont l'hébergement médico-social (22 %) et l'action sociale sans hébergement (13 %). Côté contrats, le CDI reste plébiscité dans l'ESS avec 11 % des offres contre 4 % dans le privé lucratif. « Sur un an (juin 2023 à juin 2024), l'emploi dans l'ESS en région a progressé de 1,12 % contre 1,08 % en France avec une hausse des postes constatés dans la majorité des secteurs (+480 postes dans l'hébergement médico-social, +160 postes dans les activités pour la santé et +150 postes dans l'enseignement). Depuis la crise sanitaire

(comparaison juin 2019 - juin 2024), l'ESS a gagné 3.740 postes, dont 1.000 entre juin 2023 et juin 2024, précise Jeanne-Clémence Andrey, responsable du service statistiques de l'Urssaf Bourgogne. Cette croissance est principalement soutenue par la montée en puissance de l'alternance dans l'ESS : environ 3.000 alternants ont intégré l'ESS à fin juin 2024 (contre 1.200 en 2019) ». « En comparant l'évolution l'ESS au reste de l'économie privée, il apparaît qu'au niveau régional, l'ESS fait "mieux" en termes d'emploi que le privé lucratif (+0,5 % pour l'ESS en région contre -0,1 % pour l'économie privée hors ESS en 2023), la courbe de l'ESS restant toujours au-dessus de celle du privé lucratif de 2012 à 2023, alors que les courbes se croisent dès 2017 au niveau national, avec une économie privée lucrative globalement plus dynamique que l'ESS, ajoute François Baulard, directeur de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress) BFC. Ces chiffres globaux plutôt encourageants pour l'ESS régionale ne doivent pas masquer deux phénomènes : d'une part, c'est bien l'apprentissage qui permet à l'ESS d'afficher des taux de croissance positifs. De plus, avec ses +0,5 %, la Bourgogne Franche-Comté se situe en huitième position des régions de France métropolitaine concernant la croissance de l'emploi d'ESS en 2023. Cela constitue une nette amélioration par rapport à 2022, où notre région se classait en dernière position mais cela traduit également que la dynamique



Évolution de l'emploi dans l'ESS en Bourgogne Franche-Comté sur un an présente une grande disparité selon les départements. Ces tendances locales sont toutefois à prendre avec précaution, car elles dépendent parfois d'évolutions sectorielles dans des activités où des réorganisations ont lieu, notamment dans les secteurs de la santé et du médico-social. Ainsi, il s'agit parfois de structures qui rentrent dans le champ de l'ESS, et/ou qui le quittent, sans qu'il y ait une perte d'activité et d'emploi pour le territoire. Crédit : Urssaf.

de créations d'emplois dans l'ESS reste faible en BFC. Par ailleurs, les difficultés structurelles en matière d'emploi dans certains secteurs d'activités sont toujours bien présentes, notamment au niveau de l'aide à domicile qui a perdu 1.750 postes (-18 %) entre juin 2023 et juin 2024 ».

L'AIDE À DOMICILE DÉCROCHE

Une tendance qui s'inscrit dans la durée puisque depuis 2010,

cette activité a perdu 4.221 postes (lire aussi page 6). « Ce secteur est confronté à un fort problème de recrutement avec plus de 800 postes qui restent vacants dans les associations et 10 % des demandes d'aide à domicile qui ne sont pas satisfaites, abonde Lionel Matz, directeur de l'Urssaf Bourgogne. Les raisons sont à chercher du côté des conditions de travail jugées plus difficiles et de la problématique des déplace-

ments dans les zones rurales, là où les acteurs privés lucratifs sont moins présents. Le modèle économique est également en cause avec une rémunération du service proposé par ses structures trop faible pour garantir leur équilibre économique, ce qui se traduit par une baisse de l'activité et des emplois alors même que les besoins sont en forte croissance ».

Frédéric Chevalier

L'économie sociale et solidaire qu'est-ce que c'est ?

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie sociale et solidaire (ESS) marque la reconnaissance législative « d'un mode d'entreprendre différent » générateur de richesses économiques et de réponses aux besoins sociaux et environnementaux.

L'ESS est présente dans tous les secteurs d'activité. Elle se définit par les principes de fonctionnement que partagent ces entreprises :

- ◆ un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices,
- ◆ une gouvernance démocratique,
- ◆ une gestion conforme aux principes suivants :
 - les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise,
 - les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées,
 - en cas de liquidation ou, le cas échéant, en cas de dissolution, l'ensemble du boni de liquidation est redistribué à une autre entreprise de l'ESS.

Une ESS financée en BFC

Même si les entreprises de l'ESS se distinguent par leur gouvernance (coopératives, associations et mutuelles) ou leur objet (insertion des personnes, recyclage et réemploi du matériel, développement de projets équitables...), elles sont considérées avant tout comme des entreprises à part entière. Elles bénéficient donc, à ce titre, de tous les services de la région visant à soutenir l'activité économique, l'innovation et éventuellement l'export. Différents leviers d'action sont mobilisables à toutes les étapes de la vie de l'entreprise, comme un accompagnement spécifique lors de la création d'activité qui nécessite souvent plus de trésorerie ou lors du passage de caps importants lors d'un projet de développement. Une aide à l'emploi ou encore un soutien à l'investissement matériel complète l'offre des aides économiques. Le Conseil régional souhaite également favoriser la professionnalisation des acteurs de l'ESS grâce à

la qualification des emplois et le décroisement de ce champ d'activité afin de l'ouvrir aux investisseurs. L'innovation occupe une place centrale dans l'ESS, notamment dans ses dimensions sociales et organisationnelles. La créativité est de mise pour les levées de fond, la gouvernance, les partenariats public-privé, la construction en réseau... À ce titre, la région encourage cette innovation par des financements individuels et/ou accordés à des structures partenaires relais, au bénéfice des initiatives des entreprises. Ainsi, en 2024, ce sont près de 10 M€ au total qui sont consacrés par la région à l'ESS.

Par ailleurs, sur la période 2023-2024 en Bourgogne Franche-Comté, la Banque des Territoires a mobilisé 1,1 M€ en soutien de l'écosystème de l'ESS, 2,4 M€ en investissement direct dans 11 projets à impact et 1,5 M€ en dotation des fonds locaux de France Active.

Yonne. Dans le département icaunais, les dossiers d'agrivoltaïsme se multiplient sous le regard objectif et protecteur de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne.

L'agrivoltaïsme va se développer dans l'Yonne

C'est dans la loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER), sortie le 10 mars 2023, que la notion d'agrivoltaïsme est apparue. Cette technologie novatrice, alliant sur une même surface, agriculture et production d'électricité, à partir de panneaux solaires, devient de plus en plus une voie à emprunter puisqu'elle serait en mesure d'apporter des solutions concrètes face aux problématiques climatiques et aux besoins d'énergie. Cette approche se concrétise par une installation photovoltaïque au-dessus des cultures ou des zones d'élevage. Les différents types de projets existants (ombrières fixes, ombrières dynamiques, serres photovoltaïques, centrales au sol) offrent de nombreux avantages : protection contre les intempéries, optimisation de l'exposition au soleil tout en fournissant une ombre favorable aux cultures, maximisation de l'utilisation des terres agricoles, réduction de l'évaporation de l'eau, régulation de la température du sol, amélioration du bien-être

animal par l'apport d'une ombre plus conséquente... Cela permet aussi un revenu supplémentaire régulier sur le long terme et une amélioration de l'activité agricole. Cependant, devant les questions, les inquiétudes et les réserves que peuvent poser ces nouvelles méthodes, un décret a été publié le 9 avril 2024 pour apporter un cadre clair et répondre aux principales interrogations.

DES PROJETS ÉMERGENT DANS L'YONNE

Selon les régions, l'agrivoltaïsme ne peut cependant pas être envisagé de la même manière. Il faut considérer presque « au cas par cas », les différents types de sols, de cultures ou d'élevages. Dans l'Yonne, l'agrivoltaïsme est encore peu visible, mais différents projets émergent. Emmanuel Jobard, responsable du département Territoires environnement terroirs (TET) à la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, à Auxerre, confirme effectivement que le département icaunais est « particulièrement attractif pour les développeurs solaires. Nous estimons que 50 à 60 entreprises sillonnent

le territoire pour faire émerger des projets de ce type. Deux dossiers ont été portés à notre connaissance à ce stade ». Il précise également que l'intégration de l'agrivoltaïsme dans les pratiques agricoles doit, à l'instar du reste de l'hexagone, être parfaitement définie. Pour ce faire, un travail de concertation a été mené et une doctrine a été validée en septembre dernier. Les demandes futures devront répondre favorablement aux quatre axes qu'elle précise et garantir non seulement la réalité de l'agrivoltaïsme mais encore la protection du fermier, le partage de la valeur et la prise en charge du démantèlement. « La Chambre d'Agriculture souhaite accompagner les projets le plus en amont possible et sur la totalité de son déploiement, dans le but d'éviter au maximum les effets délétères sur le tissu agricole de notre territoire, souligne-t-il. Nous souhaitons être partie prenante des discussions stratégiques, notamment en termes d'autoconsommation et de stockage, pour anticiper ces enjeux, continuer à soutenir et protéger le monde agricole qui en a plus que jamais besoin ». Actuellement, des collectifs d'agriculteurs



Yonne est l'un des départements de Bourgogne Franche-Comté qui s'intéresse le plus à l'agrivoltaïsme. Crédit : DR.

s'investissent dans le département. A titre d'exemple, six projets, regroupant au total quinze communes sont soutenus par l'entreprise Green Lighthouse Développement (GLHD), spécialisée dans

ce domaine. Cinq dossiers sont en phase d'instruction et certains d'entre eux pourraient voir le jour dès 2026.

Virginie Rony

Doubs. Fabricant de panneaux solaires, le chinois Das Solar a racheté la friche industrielle Faurecia pour installer, dès 2025, une gigafactory et ainsi initier un investissement global avoisinant 109 M€.

Le chinois Das Solar prévoit d'investir 109 M€ à Mandœuvre

Das Solar *Cherchait une friche industrielle pour s'implanter en Europe sans avoir à construire. Nous avons des propositions en Allemagne, en Espagne et en France et Mandœuvre est au cœur de l'Europe*, explique Frédéric Barbier, représentant de Das Solar en Europe. En 2025, le fabricant de panneaux solaires chinois devrait installer son usine dans les 51.000 m² délaissés par Faurecia et rachetée pour 1,6 M€. Ce budget marque la première étape d'un projet plus ambitieux estimé à 109 M€. « Le groupe vient avec ses sous-traitants chinois pour installer une filière complète de panneaux photovoltaïques qui n'existe pas en France. » De

la transformation du silicium en tranches ou wafer, jusqu'au cadre aluminium en passant par les films plastiques ou les câbles nécessaires, toute la chaîne de production devrait s'installer à Mandœuvre.

DES EMPLOIS ET ENCORE DES EMPLOIS

Dans la future gigafactory de trois GWh, Das Solar ambitionne de produire environ cinq millions de panneaux par an. Le groupe entend également compléter cette première usine de deux autres : un site de cinq GWh dédiés aux cellules et un autre autour de la même puissance annuelle pour réaliser des panneaux. « Das Solar a encore besoin d'environ 200.000 m² de friche et les aimerait, si possible,



L'ancienne friche Faurecia de Mandœuvre accueillera la production des panneaux photovoltaïques de Das Solar dès 2025. Crédit: Time Prod - Julien Maillard.

dans le Pays de Montbéliard Agglomération. » Le premier site, qui viendra compléter les 14 usines de Chine, nécessitera environ 580 recrutements pour œuvrer sur les trois lignes de production envisagées.

« Notre projet global compte 2.500 emplois directs et un investissement d'environ 850 M€. » Das Solar emploie actuellement 10.000 personnes en Chine.

Nadège Hubert

Yonne

CORAK ET BATI'PAC DÉBARQUENT SUR LE SITE DE NICOLAS INDUSTRIE. À quelques jours d'intervalle, Yonne Équipement, présidée par François Boucher, a annoncé l'arrivée de deux nouvelles entreprises sur le site industriel « réaffecté » de 9 ha situé à Champs-sur-Yonne, pour lequel la société d'économie mixte (Sem) a injecté quelque 2,6 M€. Spécialisée dans l'accompagnement des acteurs du retail pour l'aménagement et l'équipement des points de vente depuis plus de 30 ans, Corak - originaire de Bailly-Romainvilliers (Seine-et-Marne) - a investi 500 m² d'espaces de stockage. « Yonne Équipement est fière d'accueillir Corak, une entreprise exogène, afin de développer l'attractivité économique de notre territoire, le tout en soutenant l'industrie productive sur le territoire de l'Yonne. » Quant à la seconde implantation, il s'agit de Bati'Pac - acteur de l'écoconstruction qui a développé une gamme de matériaux issus « de carton du recyclage et recyclable », baptisé Mon Alvéole Up. Celle-ci « s'installera dans un bâtiment de 11.000 m² appartenant à Yonne Équipement. Nous sommes fiers de soutenir ce projet en parfaite adéquation avec nos valeurs. Cette nouvelle entreprise sera une véritable source d'emplois et d'innovation pour notre territoire. »

en bref

Quelles seraient les meilleures recommandations de placements que vous pourriez faire ?



Cette question a toujours la même importance pour le client d'une Banque Privée, mais il nous paraît utile de positionner le contexte financier dans lequel le conseil se distille, en évitant à ce stade les imprudentes prédictions géopolitiques, si complexes.

Du côté des marchés, les actions domestiques ont progressé jusqu'à l'été, mais les nouvelles de la croissance chinoise ont touché des secteurs comme le luxe (sur-représenté au sein du CAC40) ; suivi par les tourments d'une industrie européenne, notamment automobile, qui peine à orienter sa route sereinement entre monde thermique ou électrique.

Si l'Europe patine, les valeurs de la première économie mondiale caracolent, surtout grâce à la « Tech », le Nasdaq affichant plus 25 % depuis le 1er janvier. Et l'élection incontestable de Donald Trump ne peut que galvaniser les États-Unis, au moins à court terme.

Les taux, eux, se calment en 2024 grâce à la baisse régulière de l'inflation. La BCE a déjà acté trois diminutions de ses principaux taux directeurs depuis juin, la Réserve Fédérale ne l'a fait qu'une fois en septembre, dans une économie américaine mieux portante que notre Europe. La BCE poursuivra sa politique en 2025, ce qui diminuera progressivement l'attractivité des supports « monétaires » et autres placements d'attente.

Les taux longs de marché - obligataires - fléchissent également, mais les actifs qui en dépendent, et nous pouvons penser ici aux fonds généraux des assureurs-vie, restent encore très pertinents, surtout combinés à d'autres supports éligibles (Unités de Compte).

Avant même de sélectionner une classe d'actifs, il est nécessaire de déterminer le support le plus adapté à vos besoins. **Pour les personnes physiques** cherchant à développer et diversifier leur patrimoine, il existe plusieurs solutions d'investissements. Le Plan d'Épargne en Actions (PEA) permet d'investir en bourse avec une fiscalité avantageuse sur les plus-values après cinq ans. Il s'adresse aux investisseurs souhaitant diversifier leur portefeuille tout en profitant d'une



fiscalité allégée. Le contrat d'assurance-vie est un autre outil puissant qui offre à la fois des opportunités de placements dans divers supports financiers et des avantages successoraux. Il est utile pour répondre à différents objectifs patrimoniaux, tels que la transmission de patrimoine ou bien l'obtention de revenus complémentaires. Pour ceux qui désirent plus de souplesse, le contrat de capitalisation représente une alternative avec des avantages fiscaux similaires à l'assurance-vie en cas de vie, mais permettant une meilleure planification patrimoniale avec notamment la possibilité de réaliser des donations en démembrement. Enfin, le Plan d'Épargne Retraite (PER) est une solution conçue pour préparer l'avenir. Il offre la possibilité de bénéficier d'une incitation fiscale immédiate et garantit un complément de revenu à la retraite. Chacune de ces solutions a ses spécificités, et il convient de bien examiner lesquelles répondent le mieux à vos objectifs.

Les personnes morales peuvent également chercher à accroître leur patrimoine via des solutions d'investissements comme le contrat de capitalisation ou le compte-titres. Le premier permet aux entreprises de faire fructifier leur excédent de trésorerie dans un cadre fiscal avantageux et de gérer la volatilité des marchés en gardant le contrôle sur les rachats. Il est idéal pour les sociétés qui souhaitent maîtriser leur imposition tout

en accroissant leur capital. Quant au compte-titres, il s'agit d'une solution versatile offrant la possibilité d'investir dans une large gamme d'actifs financiers, des actions aux obligations en passant par des parts de fonds tel que les sicav ou fonds communs de placement. Les entreprises peuvent diversifier leur portefeuille en fonction de leur profil de risque et de leurs objectifs de rendement. Ce support permet une gestion active du patrimoine et constitue un outil pour assurer la croissance de l'entreprise à long terme. Il est essentiel d'adopter une stratégie d'investissement bien réfléchie pour maximiser les rendements tout en respectant le profil de risque fixé à l'origine.

En guise d'exemple, nous pourrions étudier le cas de M. Dupont, 55 ans, divorcé, trois enfants. Un patrimoine immobilier déjà constitué d'un montant de 1.000.000 € (résidence principale, résidence secondaire et locative). Cession de son actif professionnel réalisée pour un montant de 1.850.000 € déduit de tout frais et taxation.

M. Dupont souhaite travailler cette somme au mieux en respectant un couple rendement/risque intéressant. Protéger ses enfants est un aspect important et il aimerait avoir quelques revenus complémentaires. Il nous informe également qu'il souhaiterait réduire son imposition (TMI de 41 %). Une approche pourrait être la suivante :

- Des liquidités afin d'assurer une

souplesse immédiate - sicav monétaire et livrets : 100.000 €.

- Versement sur PER : 50.000 € permettant une réduction de son imposition de 20.500 € sur l'année en cours.

- 500.000 € placés sur un compte-titres : répartition avec plusieurs produits structurés sur mesure (sous-jacent taux et actions).

- 1.200.000 € sur des contrats d'assurance-vie et capitalisation avec la répartition suivante : 40 à 50 % fonds en euros (rentabilité d'environ 5% brut par an* avec bonus pour 2025 et 2026) et le restant en diversification unités de compte réparti en produits structurés et OPC obligataires. Cette diversification permettra une décorrélation et un rendement complémentaire au sein du contrat.

Nous soulignerons que cette assurance-vie, bien que bénéficiant d'abattements lors du décès (152.500 € par bénéficiaire pour les versements effectués avant 70 ans), est avant tout un contrat que l'on utilise de son vivant. Afin de respecter le cahier des charges sur la recherche d'un complément de revenus, nous pourrions envisager des retraits tant sur ce contrat que sur le contrat de capitalisation, et ce, dès la première année.

En effet, lorsqu'un retrait est effectué, celui-ci se répartit en deux quotes-parts : une partie de capital et une partie d'intérêt. Seule cette dernière sera fiscalisée. Cela permettra à M. Dupont de payer un minimum

d'imposition sur ce retrait et ne pas avoir à attendre les fameux « 8 ans ». En comparaison, le compte-titres ne lui permet pas cet avantage puisqu'il serait imposé dès le 1er euro ; en contrepartie, il permet une diversification accrue.

Pour conclure, il est toujours difficile de répondre simplement à la sollicitation du « meilleur placement », tant celui-ci doit rester une réponse personnalisée en fonction d'une approche patrimoniale globale, qui relève aussi de sujets civils (régimes d'union, cadres d'investissement, donations - transmission, organisation des sphères privées et professionnelles...).

Mais si nous ne devons retenir qu'une solution financière parmi celles existantes, il est sûr que le contrat d'assurance-vie, et ses cousins - contrat de capitalisation, PER - serait encore le meilleur « couteau suisse » des placements offrant, à lui seul, la possibilité de percevoir des revenus complémentaires faiblement fiscalisés tout en étant un excellent outil de transmission du patrimoine.

♦ **voir conditions de l'assureur en vigueur au moment de la souscription.*

Par Fabien Perraudin,
Jonas Reniaud et Florian Raoul,
ingénieurs patrimoniaux
à la Banque Populaire Bourgogne
Franche-Comté



OPTION TRANSMISSION

**ÊTRE UNE
BANQUE POPULAIRE,
c'est prolonger votre
histoire en organisant
une transmission sereine
de votre patrimoine*.**

**Les équipes de la Banque Privée du Dirigeant
de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
sont à votre écoute**

** BANQUE
POPULAIRE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

Investir sur un contrat d'assurance vie vous expose à un risque de perte en capital, ce risque est supporté par vous seul. Cette exposition varie en fonction des supports sélectionnés. Parlez-en à votre conseiller.
Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.
* Financier et monétaire.
OPTION TRANSMISSION est un service complémentaire proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie multisupport, assuré par BPCE Vie. Les garanties d'assistance sont assurées et mises en oeuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances.
BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros, 493 455 042 RCS Paris dont le siège social est situé au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100. www.orias.fr
BPBFC - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - 542 820 352 R.C.S Dijon - Code NAF 6419Z - N° TVA Intracommunautaire FR 425 428 203 52 - Siège Social : 14 bd de la Trémouille - BP 20810
21008 Dijon Cedex - C.C.P Dijon 1603 F 025 - Swift: CCBPFRPPDJN - N° ORIAS Courtier Assurances : 07 023 116
Crédit Photo : Shutterstock.com/Robert Kneschke - 04/2023 

COLLECTIVITÉS

184.305 € de subvention pour une halte fluviale icaunaise

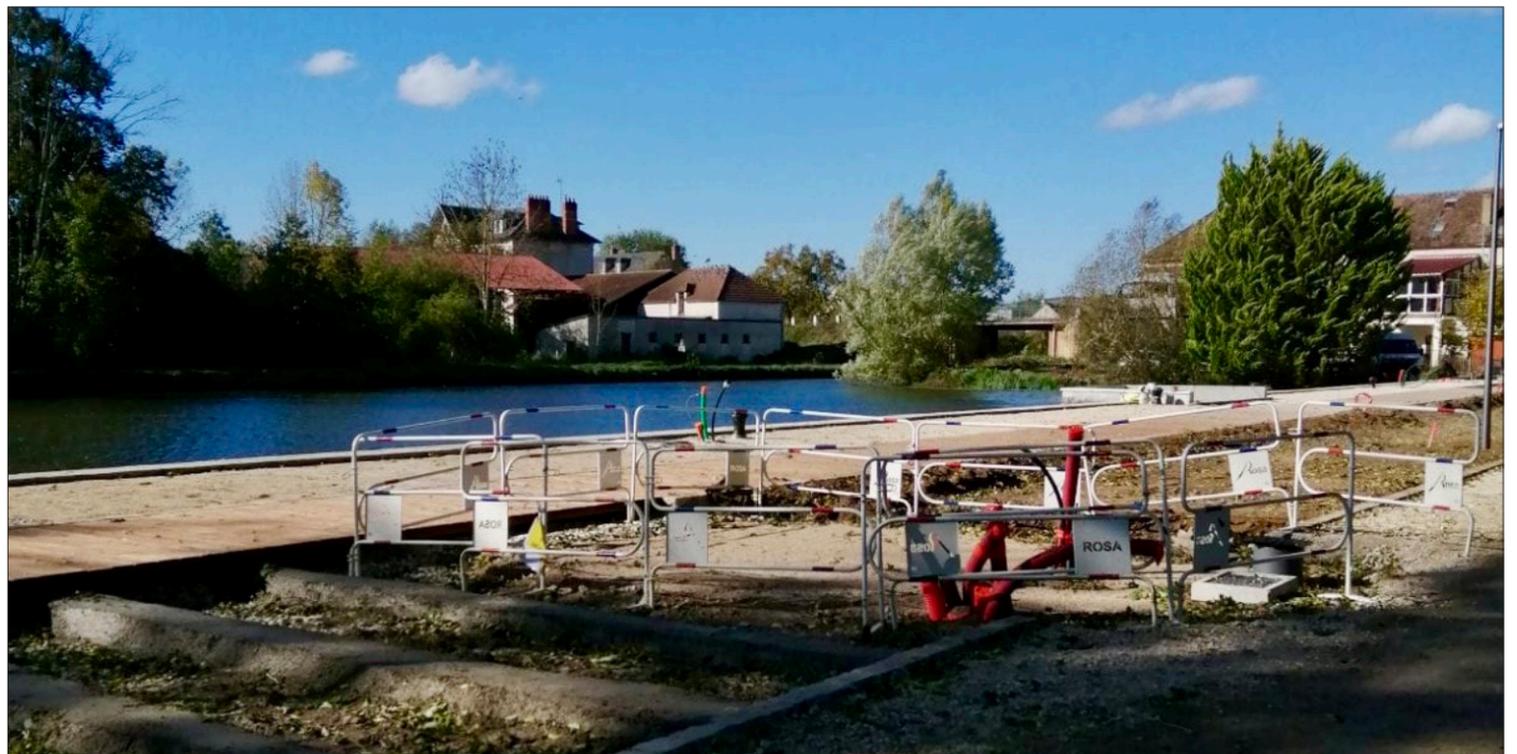
Yonne. Un projet totalement remanié a été validé pour pouvoir réaménager la halte fluviale Bazarnes-Cravant. Et il est plutôt original, puisqu'un Office de Tourisme flottant devrait voir le jour courant 2025.



Les élus du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté ont voté, lors de la commission permanente du 27 septembre à Dijon, les aides qui vont être réparties sur l'ensemble du territoire. Parmi les 62,7 M€, la Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs (3CVT) va recevoir une subvention de 184 305 € pour l'aménagement de la halte fluviale Bazarnes-Cravant, sur le Canal du Nivernais. Ce montant intervient dans le cadre du développement de l'itinérance et de la valorisation touristique des voies navigables. Le Canal du Nivernais est un réel joyau de 175 km de long, serpentant la Bourgogne et joignant l'Yonne à la Loire à travers ses 116 écluses. Il côtoie le Parc du Morvan et le vignoble auxerrois et attire chaque saison des milliers de visiteurs et de riverains, amateurs de tourisme fluvial, d'escapades en camping-car ou de balades le long de la véloroute. Depuis plusieurs années, un projet d'envergure a été décidé pour moderniser la halte fluviale Bazarnes-Cravant. Des travaux de réaménagement ont commencé. Il était également prévu de reconstruire un Bureau d'informations touristiques « en dur », moderne et à l'identique de ce qui existait déjà. « Cela n'a pas pu être réalisé. Nous avons appris que nous nous trouvions désormais en zone inondable. Il a fallu complètement repenser le projet », indique Marie-José Vaillant, présidente de l'OT et 5^e vice-présidente Tourisme et Communication de la 3CVT.

UNE ANTENNE TOURISTIQUE FLOTTANTE ET ÉCOLOGIQUE

Après des mois de réflexion, un projet encore plus attractif, écologique et novateur a été envisagé et retenu. Les travaux ont bel et bien repris sur place et le nouveau visage de la halte Bazarnes-Cravant devrait voir le jour, courant 2025. « Nous avons fait évoluer ce dossier et nous avons innové », reprend Marie-José Vaillant. Lorsque la Direction départementale des territoires (DDT) nous a appris que nous ne pouvions plus bâtir une antenne touristique sur la terre ferme, on a dû tout revoir. Finalement, on a eu l'idée de créer un Office de Tourisme flottant. Et c'est une première pour nous ! » Ainsi, un bateau OT actuellement construit par une entreprise spécialisée sera prochainement installé à la halte. Entièrement autonome, il disposera notamment d'une mini station d'épu-



ration pouvant récupérer l'eau du canal pour la purifier et de panneaux photovoltaïques. Parallèlement, une nouvelle aire pour les camping-cars sera aménagée et l'ensemble harmonisé.

TRAVAILLER CONJOINTEMENT

La rénovation de la halte fluviale Bazarnes-Cravant est le fruit du travail conjoint entre la 3CVT qui affiche l'ambition de faire du tourisme une véritable ressource économique du territoire, et l'Office de Tourisme Chablis, Cure, Yonne et Tonnerrois qui n'a eu de cesse ces dernières années de se professionnaliser pour accroître son activité touristique. Ils disposent tous deux de tous les moyens pour travailler conjointement et pour développer les équipements touristiques qui permettront in fine un accueil idéal pour donner envie aux visiteurs de rester encore plus sur place. Cette subvention allouée par le Conseil régional de BFC, permettra aux deux structures de finaliser un projet unique en son genre. « Nous avons tous un intérêt commun à ce que le tourisme se développe. Cela demande du temps, de l'énergie et de la volonté. Mais cela en vaut la peine et nous y parvenons », assure Marie-José Vaillant.



Virginie Ronny

Les travaux ont repris sur la halte fluviale Bazarnes-Cravant. Crédit : JDP.

Côte-d'Or. Laurent Saint-Martin, ministre chargé du Budget et des Comptes publics était à Dijon vendredi 22 novembre où il s'est rendu à l'Urssaf Bourgogne et à la direction régionale des douanes.

« Pas de consigne aux parlementaires »

Dijon
En marge de sa visite à l'Urssaf de Dijon, où les services lui ont présenté l'accompagnement et le service aux usagers ainsi que les dispositifs de contrôle pour sécuriser le financement de la sécurité sociale et la juste concurrence entre les entreprises, le ministre chargé du Budget et des Comptes publics s'est exprimé, dans un contexte national particulièrement tendu...

♦ **Le Journal du Palais.** Qu'avez-vous retiré de vos échanges avec les différents services de l'Urssaf Bourgogne ?

♦ **Laurent Saint-Martin.** J'ai eu la confirmation que c'était une très belle administration à la fois force de conseil mais aussi force de contrôle. Je crois énormément et depuis de très nombreuses années dans la capacité des services publics à la fois à être transparents, dans un dialogue de confiance avec les usagers que ce soit dans des problématiques sociales ou fiscales ou d'autres problématiques administratives. On est dans un pays où on a besoin de mieux faire connaître à l'ensemble des usagers que les services publics sont là pour eux. On gagne le consentement à l'impôt, à la cotisation, à tous les types de prélèvements quand on se sent en confiance et accompagné. Le corollaire, c'est qu'on ne peut être dans une société de confiance s'il n'y a pas du contrôle et une lutte contre la fraude absolument intraitables. Nos

concitoyens ne peuvent pas accepter que la fraude puisse prospérer dans notre pays quand eux sont dans les règles. Je crois que c'est ce que nous faisons au niveau du gouvernement en continuant à investir dans des services publics de proximité, dans la capacité d'être toujours force de conseils - les maisons France Services en sont un exemple le plus parlant - et en même temps en investissant contre les fraudes pour qu'aucun de nos concitoyens ne puissent se dire que dans ce pays, le crime puisse payer.

♦ **Comment dans le contexte national (un projet de loi de finances toujours en discussion et la menace d'une motion de censure, Ndlr), le ministre du Budget et des Comptes publics peut-il travailler ?**

♦ En allant au contact de ceux qui travaillent tous les jours au service des Français. On est en ce moment dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale au Sénat et pendant que le gouvernement et le Sénat continuent à travailler sur le texte, il est important aussi d'aller voir le terrain. C'est probablement l'illustration la plus concrète qui permette de mieux proposer quand on est un gouvernement et de mieux légiférer quand on est parlementaire. Parfois être « trop en chambre », au sens propre du terme, ça vous empêche de voir comment ça se passe sur le terrain. Même quand on est en pleine période budgétaire, quand on est ministre des comptes publics c'est important d'être sur le terrain... quand on peut ! Je n'ai



Laurent Saint-Martin, ministre chargé du Budget et des Comptes publics à son arrivée devant les locaux de l'Urssaf Bourgogne. Derrière lui, Amelle Ghayou, secrétaire générale adjointe à la préfecture de BFC. Crédit : JDP.

pas beaucoup de sorties je vous l'accorde, mais quand j'ai une autorisation je la prends.

♦ **Il y a des divergences entre le ministre de l'Économie et le Premier ministre, notamment sur les exonérations aux entreprises... Comment vous positionnez vous, sachant qu'il y a cette perspective d'une motion de censure ?**

♦ Le Premier ministre l'a dit dès le premier jour : ce texte est parfait. Rendre parfait un texte, c'est simplement respecter la base des institutions ! Le gouvernement propose, il y a du débat, même au sein du gouvernement, ce n'est pas un gros mot qu'il puisse y avoir des sensibilités

différentes quand on crée un gouvernement de coalition. Je trouve ça sain. Après il y a un débat avec le Parlement qui lui-même amende et modifie. Je lis beaucoup d'articles évoquant l'évolution du texte comme si c'était un problème... mais si on ne veut pas d'évolution du texte, il faut changer de régime ! Concernant les propos du ministre de l'Économie, et ça vaut aussi certain nombre de membres du gouvernement, on a toujours dit qu'on était vigilant sur la notion du coût du travail. Je l'ai dit moi-même depuis plusieurs semaines. La question est de savoir quel équilibre on peut trouver, entre la protection du travail et de l'emploi dans notre pays, de la politique de l'offre qui a fait ses preuves ces dernières années

et le redressement des comptes qui est un impératif. C'est ce compromis là qu'il nous faut trouver et ce dans les prochains jours, parce qu'il y a une commission mixte paritaire mercredi prochain (le 27 novembre, cette CMP examine le projet de loi de financement de la sécurité sociale, Ndlr) qui démontrera, je l'espère, la volonté des députés et des sénateurs de trouver ce compromis. Sur le fond, que ce budget soit un budget de redressement des comptes publics mais qui protège l'activité, l'offre, la croissance et l'emploi, je crois qu'on est tous d'accord là-dessus.

♦ **Êtes-vous confiant quant à l'issue de cette CMP ?**

♦ Je n'ai pas de consigne à donner aux parlementaires ! Quand je l'étais, je détestais que le pouvoir exécutif me dise ce qu'il fallait faire, donc je ne le ferai certainement pas. Par contre, j'ai confiance en eux pour aboutir à un texte de compromis : je crois que ce serait un signal fort adressé au pays dans un moment où les Français ont besoin d'être rassurés sur l'avenir de ce budget, où on a besoin aussi de montrer que le parlement dans son ensemble travaille à leur service et pour leur avenir, en responsabilité, avec le redressement des comptes publics comme priorité. Je pense qu'il y a une possibilité que cela adienne dès cette CMP. Si ça n'était pas le cas, il y aura une nouvelle lecture !

Propos recueillis par
Emmanuelle de Jesus

Yonne. La nouvelle cuisine centrale de Délisens sera opérationnelle le mois prochain dans la zone industrielle des Vauguilletes, à Sens.

Délisens voit beaucoup plus grand

Sens
Depuis sa création, il y a cinq ans, le « laboratoire traiteur » a connu une croissance annuelle de 20 % jusqu'à atteindre un chiffre d'affaires de plus de 3 M€ en 2022. Afin de poursuivre sur cette dynamique, « nous avons besoin de changer d'endroit puisque nous étions trop à l'étroit », explique Alain Balandreaud, Pdg de Délisens. Il était, par ailleurs, nécessaire d'augmenter la qualité et la quantité des repas produits ». La nécessité de construire une nouvelle infrastructure plus grande et plus moderne s'est donc fait ressentir.

Pour mener à bien ce projet et trouver les financements nécessaires, l'entreprise sénonnaise s'est rapprochée de Yonne Équipement, société d'économie mixte (Sem), qui s'est chargée de l'ingénierie financière - l'acquisition du terrain de plus d'un hectare



Livré nu, le bâtiment de 2.000 m2 devra être aménagé par la suite. Crédit : Délisens.

auprès de la communauté d'agglomération du Grand Sénonais - et la construction du bâtiment, selon un cahier des charges précis.

Dans quelques semaines et après un an de travaux, ce chantier de 4 M€ va donc s'achever. Livré nu, le bâtiment de 2.000 m² devra être aménagé par la suite. « En accord avec Yonne Équipement, notre choix s'est porté

prioritairement sur des entreprises locales », se réjouit Alain Balandreaud. Cette future cuisine centrale sera composée, notamment, d'une légumerie et de bureaux.

VERS LA CRÉATION DE NOUVEAUX PRODUITS

Grâce à cette nouvelle infrastructure, Délisens

entend passer un cap. La surface des locaux a, en effet, été multipliée par quatre et sa production de repas destinée au service de livraison à domicile Les Menus Services - entité dirigée elle aussi par Alain Balandreaud - doit rapidement passer de 2.000 à 5.000 repas par jour. « Actuellement nous n'avons pas la place pour fabriquer nous-mêmes certains produits, nous sommes obligés de les acheter déjà préparés. Mais avec cette nouvelle cuisine centrale, nous serons dans la capacité de les confectionner en interne », affirme-t-il. Nous allons pouvoir aussi développer de nouvelles gammes de produits et offrir de meilleures conditions de travail ». L'équipe de 20 personnes devrait considérablement s'étoffer avec le recrutement, à terme, de 25 nouveaux collaborateurs.

Enzo Beaudet

Yonne

LES VÉHICULES D'AUXR_M LE BUS VICTIMES D'INCIDENTS TECHNIQUES, LE PERSONNEL VICTIMES DE VIOLENCE. Délégué de service public (DSP) de transport collectif de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois depuis le 2 septembre, Keolis connaît des débuts difficiles dans l'Yonne. « Depuis plusieurs jours désormais, de nombreux services ne sont pas assurés en raison d'un grand nombre d'avaries sur nos véhicules thermiques. De plus, nous sommes dans l'incapacité de faire les pleins en hydrogène, immobilisant des véhicules supplémentaires », écrit la direction d'AuxR_M le bus dans un communiqué en date du 13 novembre. L'opérateur auxerrois promet de revoir rapidement son organisation pour répondre au mieux aux attentes de ses usagers et d'optimiser sa communication. « Notre personnel en première ligne, les conducteurs et les chargées de clientèle ne sont pas responsables de cette situation. Cependant, depuis plusieurs semaines, ils ou elles sont victimes d'actes de violences verbales ou physiques. La colère ne peut justifier ces actes... », conclut Keolis qui appelle sa clientèle à faire preuve de bienveillance avec ses collaborateurs.

en bref

Yonne. Pour inciter des collectifs d'habitants à monter un projet, à le présenter et à le réaliser, le Fonds de participation des habitants (FPH) est une solution envisageable.

Un Fonds de participation des habitants de 10.000 € à Joigny



Depuis septembre 2024, il est possible de candidater au Fonds de participation des Habitants (FPH) à Joigny (89). Voté à l'unanimité au conseil municipal du 10 juillet dernier, il est doté d'un montant de 10.000 €, subventionné à hauteur de 4.500€ par l'État. Sur ce budget, 5.000 € seront attribués au quartier de la Madeleine (Quartier prioritaire de la ville), et l'autre moitié sur le reste de la commune. Soutenu par la préfecture de l'Yonne, l'agence nationale de la cohésion des territoires, quartiers 2030 et la ville de Joigny, le FPH s'adresse ainsi au plus grand nombre pour permettre à différents collectifs, composés d'au moins trois membres et ayant des projets à défendre, de pouvoir être aidés à hauteur de 1.000 € au maximum. C'est en 1990 que les tous premiers FPH voient le jour, de manière expérimentale, dans la région Nord-Pas-de-Calais. Ayant fait leurs preuves, ils sont générali-

sés dans toutes les régions à partir de 1998, intégrés à une circulaire d'incitation à leur mise en œuvre adressée aux préfets par le ministre délégué à la ville, Claude Bartolone, le 25 avril 2000. Toute collectivité dotée d'un contrat de ville a la possibilité de générer un FPH. Ce dispositif administratif et financier, instauré par le Gouvernement pour donner des moyens d'agir aux habitants dans le cadre de la gouvernance du contrat de ville a, au fil des ans, évolué mais sans jamais perdre de vue son but premier : financer des projets de manière plus souple et plus rapidement.

CRÉER DES DYNAMIQUES PLURIELLES

Pour bénéficier du FPH, les Joviens sont d'ores-et-déjà invités à s'inscrire en remplissant une fiche-projet et en la renvoyant par mail accompagnée des devis, justificatifs et du dossier de leurs projets. Un comité d'attribution, composé d'élus et de divers représentants

locaux, rencontrera, après réception des documents et dans un délai de deux mois, les porteurs des actions. La réponse sur l'acceptation du dossier et le montant alloué seront donnés à la suite de l'entretien. Les lauréats auront alors six mois pour mettre en place leurs idées. Les factures, quant à elles seront directement réglées par la ville auprès des prestataires. Cet outil au service de la participation citoyenne, voulu majoritairement pour renforcer les échanges, se rencontrer, impliquer le plus grand nombre, créer des dynamiques plurielles, permettra ainsi la mise en place d'actions diverses qui s'illustreront à travers de nombreuses thématiques : animation et événementiel (concert, fête de quartier), cadre de vie et environnement pour permettre, par exemple, la création d'un jardin partagé, la culture, le sport, les loisirs (sortie, spectacle, tournois...), solidarité (repas solidaire, action caritative...).

Virginie Rony



Le Fonds de participation des habitants permettra à différents collectifs Joviens d'organiser par exemple, un tournoi de foot, de créer un jardin partagé, de proposer un concert ou une action caritative... Les inscriptions sont ouvertes. Crédit : DR.



FG.
FABRICE
GILLOTTE

CADEAUX ENTREPRISES
OFFREZ L'EXCELLENCE

DEMANDEZ VOTRE DEVIS PERSONNALISÉ À :

Julien Gillotte
julien@fabricegillotte.com
07 86 18 76 63

www.fabricegillotte.com

Côte-d'Or. Mercredi 20 novembre, un groupe d'étudiants et d'enseignants-chercheurs de l'université de Bourgogne a numérisé en 3D les grottes de Bèze.

Les grottes de Bèze passées au scanner

Aménagées pour des visites touristiques depuis 1972, les grottes de Bèze, au nord de la Côte-d'Or constituent un patrimoine naturel précieux qui attire près de 30.000 visiteurs par an. Mercredi 20 novembre, ce n'était pas des touristes qui ont investi les lieux pour la journée, mais un groupe de chercheurs et 13 étudiants en Master 1 de géologie Sédimentologie, Paléontologie, Géochimie, Géoresources (SP2G) de l'UFR Sciences Vie, Terre et Environnement (laboratoire CNRS Biogéosciences) de l'université de Bourgogne venu entièrement numérisées en 3D par diverses techniques (photogrammétrie, scanner de surface, Lidar dynamique terrestre) la partie aménagée de la cavité et les traces fossiles qu'elle contient. Leurs objectifs : mieux comprendre la formation de cette cavité, révéler les secrets géologiques et paléontologiques de la rivière souterraine de Bèze mais aussi offrir aux étudiants un apprentissage immersif unique. Les documents produits serviront également aux gestionnaires de la grotte aménagée lors



Christophe Durllet équipé du lidar scanne la grotte de Bèze et notamment les empreintes énigmatiques présentes au plafond. 13 étudiants en géologie de l'université de Bourgogne participaient à cette sortie autant pédagogique que scientifique. Crédit : JDP.

de la mise en place de visites thématiques.

ÉNIGME AU PLAFOND

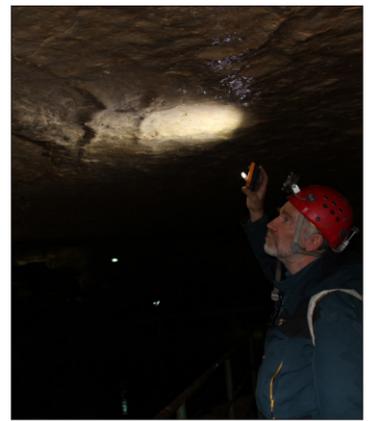
Parmi les cibles à scanner retenues par cette expédition autant pédagogique que scientifique, des fossiles marins qui vivaient dans la région il y a environ 150 millions d'années (dont un grand reptile marin), les ossements de grands mammifères charriés bien plus tard par la rivière souterraine au cours du Quaternaire ou encore des

inscriptions très dégradées (donc peu lisibles) gravées dans la roche, peut-être par des carriers du 19^e siècle...

Mais ce qui intrigue le plus l'enseignant-chercheur de l'uB, Christophe Durllet, se sont les énigmatiques traces fossiles récemment détectées au plafond de la grotte : « C'est la première fois que l'on les étudie. C'est une vraie enquête que l'on soumet aux étudiants quant à leur nature. S'agit-il de formations géologiques ou de traces biologiques, peut-être celles d'un imposant

animal aquatique qui aurait frotté le fond marin, il y a 150 millions d'années ou encore de traces d'invertébrés de type mollusque... », s'enthousiasme le scientifique qui conclut : « J'étais venu pour une opération pédagogique avec mes étudiants, pour leur montrer tout l'intérêt d'utiliser telle ou telle méthode dans leurs travaux futurs mais il est évident qu'il faudra aller plus loin et revenir au printemps ».

Frédéric Chevalier



La Direction du Circuit Dijon-Prenois® et son équipe ont le plaisir de vous proposer une conférence suivie d'un dîner de gala qui auront lieu

le jeudi 5 décembre 2024 à 19h00

au **dp** circuit
dijon prenois®

Formule 1
Grand Prix de France 1979 Circuit Dijon-Prenois®
1^{er} juillet 1979 Duel Arnoux/Villeneuve



Bernard Asset
Photographe emblématique de la Formule 1.
Aimait à se percher sur le haut des F1 pour réaliser ses clichés.

Jean-Louis Moncet
Journaliste sportif, auteur et commentateur historique de la Formule 1.

René Arnoux
Pilote de la French Connection, 7 victoires en Grand Prix, 18 pole positions, 12 meilleurs tours en course, 22 podiums.
Duelliste légendaire du GP de France 1979 face à Gilles Villeneuve.

Thomas Désarménien
Historien du Circuit Dijon-Prenois®.

Venez assister à une **conférence mythique** animée par Jean-Louis **Moncet** et Thomas **Désarménien** autour de la célèbre "Bagarre Villeneuve-Arnoux".

Nous aurons l'immense privilège d'accueillir René **Arnoux**, pilote F1 légendaire, ainsi que Bernard **Asset**, photographe renommé dans le monde de la Formule 1. Ces experts passionnés partageront avec vous leur vision de cette bataille historique, marquant à jamais l'Histoire de la F1.

La conférence sera suivie d'un **Dîner de Gala** exceptionnel, servi par **Les 3 Ducs traiteur** à 20h30.

Les 3 Ducs
traiteur

Ne manquez pas cette occasion pour inviter vos salariés, clients, amis, famille.

- pour les adhérents du Club Partenaires du circuit : **72 €^{TTC}/pers.** (60 €^{HT})
 - pour les non adhérents : **84 €^{TTC}/pers.** (70 €^{HT})
- Nombre de places limitées, réservation ouverte **jusqu'au 27 novembre** (le paiement valide votre réservation de place)

Scannez ce QR Code pour commander vos places



Opinions

Mercosur : Non à la fragilisation du monde rural et de ses éleveurs

Michel Fournier, président de l'Association des maires ruraux de France

Bruno Bethenod, président de l'Association des maires ruraux de la Côte-d'Or

L'Association des maires ruraux de France et ses associations départementales comme celle de Côte d'Or ont été sensibilisées dans de nombreux territoires par des éleveurs qui s'inquiètent du sort de leur activité économique en marge des échanges sur le Mercosur. La qualité alimentaire de la production agricole française ne doit pas être fragilisée par des accords qui mettraient nos agriculteurs dans une position difficile vis-à-vis d'un modèle économique déjà largement impacté. De plus, cet accord risque d'altérer la qualité alimentaire en raison d'intrants autorisés par d'autres pays, quand la réglementation européenne les interdit.

Le tout avec un impact sur la santé et

l'alimentation dans nos assiettes et plus particulièrement nos cantines. Cette concurrence déloyale vis-à-vis de nos éleveurs via des accords internationaux impactent directement le développement économique des territoires ruraux français.

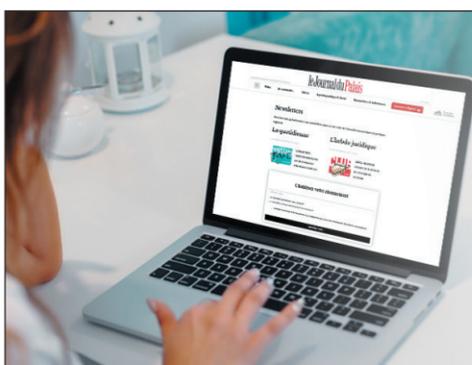
Or, quasiment rien de ce qui avait engendré une contestation agricole, trace d'un réel désarroi, n'a aujourd'hui été traité sur le fond. Les élus ruraux qui côtoient, et administrent aussi ces populations, sont aujourd'hui inquiets de la perspective de l'impact de l'accord de libre-échange du Mercosur. La colère du monde rural gronde à nouveau et les Maires ruraux sont et seront solidaires de ces acteurs économiques clés de nos

campagnes. À cela s'ajoutent des décisions scandaleuses comme l'arrêt de la collecte du lait par la société Lactalis, d'ici deux ans pour de nombreux éleveurs. Plus qu'une procédure cavalière, elle fait fi des obligations liées à tout élevage, preuve d'une coupable méconnaissance de l'élevage.

Pour toutes ces raisons, L'Association des maires ruraux de France avec ces associations départementales comme la Côte d'Or appellent l'ensemble des parlementaires et des responsables politiques français, le Premier ministre et le Président de la République, à ne pas ouvrir une brèche supplémentaire qui fragiliserait la vie de nos territoires ruraux.

Le regard de Faro

LES SÉNATEURS PROPOSENT DE TRAVAILLER 7 HEURES GRATUITEMENT



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Terrain d'entente



Bravante les intempéries, la vigilance orange et les retards de train, Laurent Saint-Martin, le ministre du Budget et des Comptes publics, était vendredi 22 novembre à Dijon, où il a visité l'Urssaf Bourgogne et la

direction régionale des douanes. Entre autres découvertes, Laurent Saint-Martin a pu assister en direct live à une démonstration de ciblage, par un inspecteur de la lutte contre le travail illégal, d'une entreprise dont le montage, les multiples déclarations sociales, la présence d'un même individu dans une myriade de sociétés sous des statuts divers, la connaissance d'un ancien redressement et autres joyeusetés prédisposaient ladite entreprise à être repérée par l'IA qui a droit de cité administratif au sein des services. « *Il va se passer quoi pour celle-ci ?* », s'enquiert le ministre. « *Oh, très sûrement un contrôle* », lui répond, la mine gourmande, un responsable du recouvrement. J'imagine les tergiversations entre les services pour trouver la perle rare, la quintessence du candidat au contrôle, la planche la plus pourrie possible, histoire d'en mettre plein les yeux au ministre qui, impressionné mais néanmoins membre du gouvernement (et donc susceptible, si une motion de censure n'est pas venue d'ici là, de garder son bureau à Bercy) poursuit : « *Et qu'est-ce que vous voudriez pour améliorer encore le service ?* » Alors là. Melchior, Gaspard et Balthazar auraient fait une apparition dans la pièce que l'enthousiasme n'aurait pas été plus intense, alors qu'en chœur, on lui répondait que croiser les leviers fiscal et social mettrait des données dans l'IA et donc de l'huile dans les rouages. « *Une piste de réforme* », conclut Laurent Saint-Martin qui, de toute évidence, n'a pas envie d'une motion de censure pour son Noël. On le comprend. On comprend aussi pourquoi, dans ce contexte plus que tendu (lire page 9), il s'échappe sur le terrain dès qu'il le peut, intempéries ou pas. Et on se dit qu'une tempête de neige, et un train en retard, ce n'est finalement pas grand-chose pour qui est assis sur un siège éjectable et se mange les vociférations de l'Assemblée nationale depuis des semaines...

Le coin bouquins

TRIPLE WIN, UN NOUVEL ÉQUILIBRE



En s'inspirant des remarques d'Emmanuel Hirsh, l'autrice dévoile comment la crise a exacerbé les failles de notre système, entraînant un cercle vicieux « perdant », « perdant », « perdant » entre entreprises, État et employés. En s'appuyant sur les études de l'Institut Sapiens et de l'observatoire de l'absentéisme d'Axa, ainsi que les rapports de la Cour des Comptes Hélène Lamare présente un nouveau modèle, le « Triple Win » pour transformer l'actuel en une dynamique « gagnant, gagnant », où chaque acteur tire profit d'une organisation du travail plus humaine et équilibrée. Ce n'est pas seulement une lecture essentielle pour comprendre les défis actuels, mais un manifeste pour bâtir une société plus juste et durable, sans compromettre les services publics ni alourdir la dette nationale.

♦ Éditions Les 3 colonnes, 168 pages, 16 €.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Appel d'offres



ARS Bourgogne-Franche-Comté

Avis d'appel à la concurrence pour les besoins de L'AGENCE REGIONAL DE SANTE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Publicité supplémentaire à celle publiée sur le profil acheteur

- DENOMINATION ET ADRESSE DE L'ACHETEUR : ARS Bourgogne-Franche-Comté - Le Diapason - 2 Place des Savoirs, CS 73535 - 21035 DIJON CEDEX.
PROFIL ACHETEUR : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>
- OBJET DU MARCHÉ : Consultation en vue de l'évaluation de 3 projets financés au titre du Fonds d'Intervention Régional en Bourgogne Franche-Comté - Marché N°ARSBFC-2024-14
- DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES PLIS : Mercredi 11 décembre 2024 à 12h.
- DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : Mercredi 20 novembre 2023. L2405662

Commune de FLEUREY SUR OUCHE

- IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE L'AMI : Commune de FLEUREY SUR OUCHE, 1 bis rue du Sophora - 21410 FLEUREY SUR OUCHE - 03.80.76.07.47 - contact@fleureysurouche.fr
SIRET : 21210273500017
- TYPE DE PROCÉDURE : Appel à Manifestation d'Intérêt
- OBJET : Mise à disposition d'une partie d'un terrain communal pour l'installation d'un stockage électrique par batteries.
- MODALITÉS D'OBTENTION DES DOSSIERS : Téléchargement sur la plateforme <https://www.marches-securesis.fr>
- DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES : Vendredi 10 janvier 2025 à 12h00. L2405663

Procédures adaptées

MAIRIE DE FLEUREY SUR OUCHE

Marché public de travaux à procédure adaptée

- Pouvoir adjudicateur : MAIRIE DE FLEUREY SUR OUCHE, représentée par Monsieur Philippe ALGRAIN, Maire, MAIRIE - 1 bis rue du Sophora - 21410 FLEUREY SUR OUCHE, Tél. : 03.80.76.07.47 / contact@fleureysurouche.fr
- Lieu d'exécution : Commune de FLEUREY SUR OUCHE. Une visite sur site obligatoire est imposée aux candidats.
- Objet du MAPA : REQUALIFICATION DE LA TRAVERSEE DE FLEUREY-SUR-OUUCHE (ABORDS RD104)
Répartition en 2 lots :
Lot 1 : Terrassements / Fonds de formes et structures / Réseaux / Bordures / Enrobés
Lot 2 : Revêtements modulaires / Sables stabilisés / Maçonneries / Espaces verts / Mobilier urbain
- Procédure de passation : Marché public à procédure adaptée ouverte en application de l'article R. 2123-1, 1° du Code de la Commande Publique.
- Type de marché : Marché public de travaux.
- Caractéristiques principales :
Le marché est divisé en prestations selon 2 lots comme suit :
Nature et étendue des travaux Lot 1 :
1 Tranche ferme + 2 Tranches Optionnelles comprenant :
- Terrassement et structures
- Réseaux
- Revêtements de sols y compris chaussée départementale (Enrobé noir et enrobé clair) / Bordures voirie et stationnements
- Signalisation verticale et horizontale
Nature et étendue des travaux Lot 2 :
1 Tranche ferme + 2 Tranches Optionnelles comprenant :
- Revêtements de sols (pavages joints sable et joints gazon/sable stabilisé)
- Bordures / voliges bois / emmarchement / pavés / murets (Maçonneries)
- Préparation du sol avant plantations : environ 2 000 m² (1000 m² gazon et 1000 m² massifs)
- Plantation arbres : environ 28 Unités
- Plantation des arbustes, vivaces, tapissantes : environ 5 400 Unités
- Travaux de parachèvement
- Travaux de confortement
- Garantie de reprise des végétaux
- Serrureries/Mobilier urbain/Bacs (bordures hautes bois et acier, reprises descentes de caves, grilles, divers)
7. Acceptation de variantes : NON.
- Délais de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.
- Délais d'exécution : Les délais d'exécution des prestations sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent être changés.
- Date prévisionnelle de commencement des travaux : avril 2025.
- Retrait du dossier de consultation : Dossier à télécharger sur <https://www.marches-securesis.fr/>. Référence du marché : 2025 VOI RD104
- Critères de jugement des offres : Cf règlement de consultation.
- Négociations : le pouvoir adjudicateur pourra avoir recours à la négociation sans que cela soit une obligation. Cf règlement de consultation.
- Date limite de réception des offres : 10 JANVIER 2025 à 12H00.
- Demande de renseignements complémentaires :
Pour obtenir tous les renseignements administratifs et/ou techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser leur demande, au plus tard 12 jours avant la date de remise des offres sur support dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.marches-securesis.fr/>
Référence du marché : 2025 VOI RD104
- Technique Lot 1 : VERDI - INGENIERIE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, M. Frédéric VERSET 2, Rue Fontaine les Dijon 21000 DIJON - 03 84 79 02 57 - bourgognefranche-comte@verdi-ingenierie.fr
- Technique Lot 2 : JDM PAYSAGISTES DPLG mandataire, M. Benoit MARTINEAU, Architecte-paysagiste, 54 boulevard Carnot 21000 DIJON - 03 80 66 71 69 - j.d.m@orange.fr
- Date d'envoi du présent avis : 20 NOVEMBRE 2024.
- Publication : Mise en ligne sur <https://www.marches-securesis.fr/>
- Annonce publiée au Journal du Palais
- Affichage à la mairie
- Juridiction compétente en cas de contentieux : Tribunal administratif de DIJON - 22 rue d'Assas - 21000 DIJON. L2405681

Annances légales

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLLOT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTS

Etude de Maître Julien
BONICHOT
Notaire à BEAUNE (Côte d'Or)
153 route de Dijon

L'ATELIER
DES NUANCESInsertion - Cession de
fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Julien BONICHOT, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE, 153, route de Dijon, le 8 novembre 2024, en cours d'enregistrement au service de l'enregistrement de DIJON, a été cédé un fonds de commerce par :

Madame Laetitia Pascaline CORDIER, demeurant à COMBLANCHIEN (21700) 10 A grande rue, Célibataire.
A : La Société dénommée HAIR VEGETAL, dont le siège est à SAINT GERVAIS EN VALLIERE (71350) 5 impasse Pertusotte, identifiée au SIREN sous le numéro 934 324 534 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALON SUR SAONE.

Désignation du fonds : fonds de commerce de coiffure en salon - commerce de tous produits, matériels ou accessoires se rapportant à l'activité - commerce de bijoux de fantaisie sis à BEAUNE (Côte-d'Or), 19 place Madeleine, connu sous le nom commercial L'ATELIER DES NUANCES.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de trente-cinq mille Euros (35.000,00 €), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour vingt-huit mille sept cent cinquante Euros (28.750,00 €),
- au matériel pour six mille deux cent cinquante Euros (6.250,00 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.

L2405640

LES DOUCEURS
DES FACS

Suite à l'annonce n°L2405225 parue le 23 octobre 2024, il convenait de lire : «A cédé à la société DELICES DE L'UNIVERSITE, SAS, si siège social à DIJON, 54 boulevard de l'Université, immatriculée au R.C.S. DIJON n° 933 143 745, président et unique associé : Monsieur Taoufik MAHDHAOUI, demeurant à JOIGNY, 6 bis avenue du 3^{ème} RAC le fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, confiserie exploité à DIJON (21000), 91 -91bis et 93 boulevard Mansart, 52 à 60 boulevard de l'Université, connu sous le nom LES DOUCEURS DES FACS, immatriculé au R.C.S. DIJON n° 400 990 586, comprenant tous les éléments corporels et incorporels dudit fonds.»

Pour insertion,
Me Jean-Charles GUILARD.

L2405670

SAMBROTTA/
SARL SAMBROTTA
Frères

Vente de fonds artisanal

Avis rectificatif

Avis initial paru le 30/10/2024 sous le n° L2405353 : Il y a lieu de lire : Moyennant le prix de 180.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 30.000 € et aux éléments corporels pour 150.000 €.

L2405676

CONSTITUTION
DE SOCIETE

KPADNOM

2 Rue des Verriers - 21000 DIJON

Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : KPADNOM
Siège social : 2 Rue des Verriers 21000 DIJON

Objet :
- L'acquisition, l'administration et la gestion par la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle viendrait à être propriétaire ou locataire.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Apports en numéraire : 1 000 euros
Capital : Mille quatre cents (1.000) euros divisés en mille quatre cents (1.000) parts sociales d'un (1) euro chacune, entièrement souscrites et libérées

Gérance : Monsieur Jérémie RICHTER, né le 16/10/1984 à DIJON (21)

Demeurant 1 Impasse des Cottages de la Norges 21490 CLENAY a été nommé statutairement en qualité de gérant pour une durée illimitée.

Monsieur Frédéric IMBERT, né le 09/03/1972 à DIJON (21)

Demeurant 53 Grande Rue 21490 CLENAY a été nommé statutairement en qualité de gérant pour une durée illimitée.

Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON

Pour avis et mention

L2404977

SBC PEINTURE

Société à responsabilité limitée au capital de 3.000 Euros

Siège social :
13A allée Jean-Baptiste Mathy
21000 DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 13 novembre 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.
DÉNOMINATION SOCIALE : SBC PEINTURE.

SIÈGE SOCIAL : 13A allée Jean-Baptiste Mathy - 21000 DIJON.

OBJET SOCIAL :
- Peinture intérieure ;
- Ravalement de façade ;
- Plaquiste ;
- Revêtement de sols hors carrelage, vitrerie, papiers peints, revêtement mural.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 3.000 €.

GÉRANCE : Monsieur Nicolas BOURGEOIS, demeurant 13A allée Jean-Baptiste Mathy - 21000 DIJON et Monsieur Olivier CONDETTE, demeurant 19 avenue du Lac - 21200 BEAUNE.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2405536

CARDINAL
IMMOBILIER

Par acte SSP du 04/11/2024, il a été constituée une SARL dénommée : CARDINAL IMMOBILIER.

ADRESSE SIÈGE SOCIAL : 6 allée Cardinal de Givry - 21000 DIJON.

CAPITAL : 10.000,00 €.

ORIGINE DU FONDS : Création.

ACTIVITÉ : Transactions sur immeubles, terrains, fonds de commerce.

DÉBUT D'ACTIVITÉ : 1^{er} janvier 2025.

GÉRANCE : Par assemblée générale du même jour, Monsieur Romain CHAPUIS, demeurant 394 rue de Mirande - 21850 SAINT APOLLINAIRE, a été nommé gérant pour une durée d'un an à compter de l'immatriculation de la société.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

L2405635

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

JABdB19

Société par actions simplifiée
Au capital de 10000 Euros
Siège social : 4 Rue Lavoisier
21600 LONGVIC
RCS Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 14/11/24, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Forme : société par actions simplifiée
Objet : gestion de titres de participation - holding
Dénomination sociale : JABdB19
Siège social : 4 rue Lavoisier 21600 LONGVIC
Capital : 10000 euros divisé en 10000 actions de 1 euro chacune.
Durée : 99 ans.

Admission aux assemblées et droits de vote : Toute action, donne droit dans les bénéficiaires et à l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la Société qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Les cessions d'actions entre associés sont libres.

Présidente : La société CRUCHAUDET CONSULTING AND FINANCES, 9 Place Wilson 21000 DIJON, RCS DIJON 812 337 061

La société sera immatriculée au RCS de DIJON (21).

Pour avis : La présidente

L2405566

LEGI Société
d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

DEPRET GARRAUT

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 14/11/2024, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DEPRET GARRAUT

Objet social : En tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité ; L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires.

Siège social : 38 rue de Metz, 21000 DIJON

Capital : 2 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : CAPSANTÉ TALANT, SAS au capital de 1 000 €, ayant son siège social 38 rue de Metz 21000 DIJON, immatriculée sous le n°935049197 au RCS de DIJON

Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément.

L2405604

DERNIER DELAI POUR DEPOSER VOS ANNONCES LEGALES

POUR UNE PUBLICATION LE LENDEMAIN DEPOSER VOS ANNONCES AVANT 16HEURES

03.80.68.25.55.
annoncelegale.jdp@legalnet.org



Maître Maéva FERRARA
Notaire
5 A rue du Puits de Têt
21160 MARSANNAY LA COTE

FERRARA
CONCEPTION

Avis de constitution

Suivant acte conclu sous seing privé le 20 novembre 2024 a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

Tous travaux de maçonnerie, gros oeuvre de bâtiment et de couverture, réalisation et réfection de façades et enduits, pose de charpente, création de voiries et réseaux de distribution (VRD), travaux de terrassement et de démolition structurelle, pavage, carrellisation d'intérieurs avec tout type de matériaux, toutes opérations de maîtrises d'oeuvre et suivie de chantiers. Et plus généralement toutes opérations connexes et similaires.

DÉNOMINATION : FERRARA CONCEPTION.

SIÈGE SOCIAL : MAGNY SUR TILLE (21110), 13 chemin des Hauts du Moulin.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : Mille Euros (1.000,00 €).

INALIÉNABILITÉ DES ACTIONS : L'associé unique fondateur entend que les actions soient librement cessibles.

CESSIONS D' ACTIONS EN CAS DE PLURALITÉ D' ASSOCIÉS : Les cessions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.

L'exercice social commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

La société sera immatriculée au Registre National des Entreprises et au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (21000).

PRÉSIDENT : Le président est Monsieur Gianni François FERRARA, demeurant à DIJON (21000), 20 rue Proudhon.

Pour avis.

L2405683

VERTE

Société civile immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
5 A Rue Joseph Jacquard
21300 CHENOVE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE du 20 novembre 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE : VERTE.

SIÈGE SOCIAL : 5 A Rue Joseph Jacquard - 21300 CHENOVE.

OBJET SOCIAL : Acquisition d'un bien immobilier sis à Heillecourt (54180), l'administration et l'exploitation par bail ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : SAS DA, 5 A Rue Joseph Jacquard - 21300 CHENOVE.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : agrément, requis dans tous les cas, par des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2405697

MODIFICATION
DE STATUTSSOGEF-STE
GESTION ABBAYE
FONTENAY

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social :
Abbaye de Fontenay, 21500
MARMAGNE
394844401 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime en date du 20 juin 2024, il résulte que :

- Monsieur Evrard DE MONTGOLFIER, demeurant 36 Rue de Bellechasse, 75007 PARIS a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Hubert AYNARD, décédé.

Pour avis : Le Président

L2403002

SARL JEANSELME
STEPHANE

Par décision du 01/11/24, L'Associé Unique de la «SARL JEANSELME STEPHANE», capital : 20 000 €, siège : 11 r. Bernard Laureau - 21110 GENLIS, 791 958 176 RCS DIJON, a décidé de transférer le siège au 10 r. des Compagnons 21110 GENLIS à compter du 01/11/24, et de modifier l'art. 4 des statuts.

L2404624

GROUPE
 etc

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

JCM

TECHNOLOGIES

Société à responsabilité limitée
au capital de 230.000 Euros
Siège social :
5 rue des Murées - 21121 AHUY
R.C.S. Dijon 420 149 874

Aux termes du procès-verbal de décisions de l'associé unique du 05/06/2024, il est pris acte de la fin de mandat de la SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES ANDRE & ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire, de l'absence d'obligation de nommer un commissaire aux comptes pour la société conformément aux dispositions légales et de ne pas désigner par conséquent de nouveau commissaire aux comptes titulaire. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

L2405436

LEGA
 SPHERE
 AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

EKIN

SARL au capital de 10.000 Euros
Siège social :
17 rue de Chenôve - 21000 DIJON
RCS Dijon n° 440 514 974

La collectivité des associés, par décision du 12/11/2024, a décidé de nommer en qualité de cogérant de la société, à compter de ce jour, Monsieur Léo GOZ demeurant 49 rue Chanzy - 21000 DIJON.

L2405520

«LE COTEAU
DES SAVEURS»

Société par actions simplifiée
au capital de 42.000 Euros
Siège social :
7 rue du Bas du Clou - 21340 NOLAY
424 219 301 R.C.S. Dijon

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 29/12/23, il résulte que les mandats de la société FRCC, commissaire aux comptes titulaire, et de la société FIDUCIAIRE DE FRanche COMTE, commissaire aux comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de commissaire aux comptes.

Pour avis : La présidente.

L2405522



SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN
Michael BOURLOTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

BOURGOGNE
CARROSSERIE

SASu au capital de 50 000 Euros
Siège social : Aéroport de Dijon
717 rue de l'Aviation 21600 OUGES
R.C.S. Dijon 831 771 621

Décisions unanimes des associés du 08/11/2024 :

Directeur Général : Ancienne mention : Néant, Nouvelle mention : SAS AMPLITUDE au capital de 4.459.500 €, siège social : rue Amédée Bollée 10600 BARBERY-SAINT-SULPICE, RCS TROYES 443 171 558 ;

Directeur Général Délégué : Ancienne mention : Néant, Nouvelle mention : LANDI Sébastien, Michel, Maurice, 35 B rue Raymond Poincaré 10000 TROYES ;

Modifications statutaires : Ancienne mention : Agrément : Si la société est unipersonnelle, la transmission d'action est libre ; Si la Société est pluripersonnelle, les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote ; Nouvelle mention : Agrément : Si la Société est unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Si la Société est pluripersonnelle, les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à l'unanimité des associés disposant du droit de vote

RCS DIJON,

Pour avis : La présidente

L2405565

2 L.I. Invest

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Ancien siège social : 6 rue de l'Épeautre
21110 THOREY EN PLAINE
Nouveau siège social :
2 rue d'Aval - 21110 FAUVERNEY
841 333 958 R.C.S. Dijon

Par décision en date du 25/09/2024, l'associé unique a transféré, à compter du même jour, le siège social du 6 rue de l'Épeautre à THOREY EN PLAINE (21110) au 2 rue d'Aval à FAUVERNEY (21110) et modifié l'article 4 des statuts.

L2405606

ANA CUA
PARTICIPATION

11, allée des Tilleuls
21580 GRANCEY LE CHATEAU
NEUVILLE

REDUCTION DE CAPITAL

Le gérant de la SARL ANA CUA PARTICIPATION (capital : 388 500 € réduit à 377 700 € ; siège social : 11 allée des Tilleuls 21580 GRANCEY LE CHATEAU NEUVILLE ; immatriculée 507 470 011 RCS DIJON) a constaté le 30/09/24 que le capital social est réduit de 10 800 € et passe de 388 500 € à 377 700 € par rachat et annulation de 720 parts sociales avec effet au 22/08/2024. CAPITAL SOCIAL : Ancienne mention : Le capital social est fixé à 388 500 €. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 377 700 €.

L2405612

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

CARONDELET

SCI au capital de 3 000 €
Siège social : 22 bis rue du Clos
89000 AUXERRE
RCS d'AUXERRE n°894 088 665

TRANSFERT DE SIEGE

Par décision de l'AGE en date du 31/10/2024, il a été décidé à compter du 31/10/2024 de transférer le siège social au 11 rue Henri Matisse, 21000 DIJON.

Radiation du RCS d'AUXERRE et immatriculation au RCS de DIJON
POTIER Marc

L2405615



Catherine DELOGE-MAGAUD
14 Rue Jean Giono
21000 DIJON

KHADRAOUI FAMILY

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital social de 1.000 €
Siège social : 17 avenue du Lac
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 987 419 819

Suivant procès-verbal d'AGE en date du 30 juin 2024 l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 1.009.800 € afin de le porter de 1.000 € à 1.010.800 €, par la création de 100.980 actions nouvelles ordinaires de 10 € chacune en contrepartie de son apport et de modifier les articles 6 et 7 des statuts.

Pour avis : Le président.

L2405617



Catherine DELOGE-MAGAUD
14 Rue Jean Giono
21000 DIJON

L'AVENIR DES VIGNES

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital social de 2.000 €
Siège social : 6 boulevard Jules Ferry
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 834 562 431

Suivant assemblée générale en date du 15 mai 2024 l'associé unique a décidé de nommer à compter du 1^{er} juin 2024 en qualité de président en remplacement de Monsieur CHAREK KHADRAOUI, la SASU KHADRAOUI FAMILY, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital social de 1.000 €, dont le siège social est situé 17 avenue du Lac - 21200 BEAUNE, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 987 419 819, représentée par son président Monsieur CHAREK KHADRAOUI.

Pour avis : Le président.

L2405618



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

INOVO

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
au capital de 4.246 €
Siège social :
16 cours du Général de Gaulle
21000 DIJON
443 395 660 R.C.S. Dijon

ASSP 9/09/2024 : Nomination de Samuel MAITRIAS, 3 rue de Mulhouse - 21000 DIJON, en qualité de cogérant à compter du 18/11/2024. R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2405620



GFA DOMAINE DU BOIS DE VARIOIS

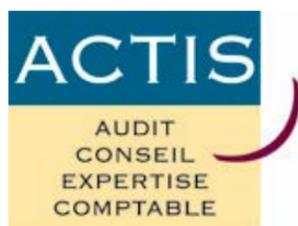
Groupement foncier agricole
au capital de 204.000 €
Siège social :
Rente du Bois de Variois
21490 VARIOIS ET CHAIGNOT
524 204 633 R.C.S. Dijon

Aux termes d'un acte reçu le 14/10/2024 par Me Antoine RODRIGUE, Notaire à BEAUNE, le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de 259.200 € pour être porté à 463.200 €. Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2405623



EMAD BOURGOGNE

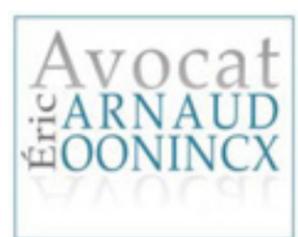
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 6.000 €
Siège social :
20 rue Etienne Bornier
21310 ARCEAU
809 655 244 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 01 novembre 2024, il résulte que Madame Myriam DESPIERRES, demeurant 11 rue de la Convention, BAT A - 42100 SAINT ETIENNE a été nommée en qualité de présidente en remplacement de Monsieur Luc DESPIERRES, démissionnaire.

L'article 38 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Luc DESPIERRES a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Madame Myriam DESPIERRES.

Pour avis : Le président.

L2405626



NRC SERVICES

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de EUR 500
Siège social :
24 rue de la Varenne
21700 Corgoloin
902 408 327 RCS DIJON
(la «Société»)

Par décision du 6 novembre 2024, il a été,

- pris acte de la démission de Madame Fairouz CHADLI de ses fonctions et mandat de président de la Société, avec effet au 6 novembre 2024. L'associé unique est invité à désigner son successeur ;
- décidé de modifier les articles 7 et 8 des statuts par substitution de la mention 100 actions en lieu et place de la mention erronée 500 actions ;
- décidé de supprimer l'article 36 des statuts.

Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis,

L2405633

SALZGITTER MANNESMANN STAINLESS TUBES FRANCE

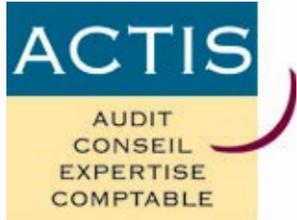
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 15.127.260 €
Siège social :
Route de Semur
21500 MONTBARD
410 351 118 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 1^{er} novembre 2024, il a été :

1. Décidé la modification de la dénomination sociale de la société, laquelle devient «DMV France» ;
2. Pris acte, en conséquence de la refonte globale des statuts, de la cessation des fonctions de M. Jörn Winkels en qualité de président et de membre du conseil de surveillance et de M. Christophe Le Rigoleur en qualité de membre du conseil de surveillance ;
3. Nommé en qualité de directeurs généraux de la société :
- M. Jörn Winkels, demeurant Scheidinger Str.40 - 59457 Werl (Allemagne) ;
- M. Christophe Le Rigoleur, demeurant Golzheimer Platz 9 - 40474 Düsseldorf (Allemagne) ;
- M. Emilio Giacomazzi, demeurant Viale Arezzo 5 - 16146 Gênes (GE) (Italie),
- M. Mariano Adrian Pizzorno, demeurant Str. del Mainero 96 - 10131 Turin (TO) (Italie).

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mentions seront faites au R.C.S. de DIJON.

L2405636



FP

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €
Siège social :
15 rue de la Sucrierie
21540 BLAISY BAS
498 089 770 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 31 octobre 2024, il résulte que : Madame Agnès DUQUET, épouse FRELET, demeurant 15 rue de la Sucrierie - 21540 BLAISY-BAS a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Benoît FRELET, démissionnaire.

Pour avis : Le Président.

L2405661



Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

LABORATOIRE GREENVET

SARL unipersonnelle
au capital de 400 000 euros
Siège social :
18 Rue de la Brot, 21000 DIJON
535 238 489 RCS DIJON

Suivant décisions de l'associé unique du 31/10/2024, le siège social a été transféré de 18 Rue de la Brot 21000 DIJON au 3 Boulevard de Beauregard, 21600 LONGVIC. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

L2405674



AIRMYPIOD

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €
Siège social :
2 Ruelle Favet
21610 BOURBERAIN
832 075 881 RCS Dijon

Avis de transformation

Par décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 19/11/2024, il a été décidé :

- de transférer le siège social du 2 Ruelle Favet 21610 BOURBERAIN à 38 rue Maxime Guillot 21300 CHENOVE et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts,
- la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.
Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

FORME : société par actions simplifiée
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les associés.

ORGANE DE DIRECTION :
Président : Nicolas DUSSERT demeurant 38 rue Maxime Guillot à CHENOVE (21300).
Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis,
le représentant légal.

L2405671

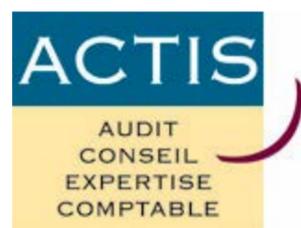
M.J.S.P. GEOMETRES EXPERTS

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 1.062.000 €
Siège social :
4 avenue de la Découverte
21000 DIJON
509 304 457 R.C.S. Dijon

Par décisions unanimes du 19 novembre 2024, les associés ont nommé en qualité de gérant, Monsieur Baptiste VARIN, demeurant 35 rue Saumaise à DIJON (21000).

Pour avis.

L2405684



TRIP'TIK

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €
Siège social :
24 B rue du Docteur Calmette
21000 DIJON
893 000 315 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 07 novembre 2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 24 B rue du Docteur Calmette - 21000 DIJON au 41 Route de Norges - 21490 BRETIGNY à compter du 07 novembre 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2405689

MC LEGACY

Société par actions simplifiée au capital de 80.000 €
Siège social :
22 boulevard de la Marne
21000 DIJON
927 722 223 RCS Dijon

Par décisions unanimes du 18 novembre 2024, les associés ont décidé, à compter de cette même date :
- de transférer le siège social du 22 boulevard de la Marne - 21000 DIJON au 15 rue Nourissat - 21000 DIJON,
- d'étendre l'objet social à l'activité suivante : «A titre accessoire, l'achat, la vente de motocyclettes et accessoires (pièces, matériels, vêtements nécessaires à la pratique de la motocyclette) portant les marques commercialisées par les filiales de la société».

Mention du nouvel objet social :
Prise de participation, détention et gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés.

Fourniture de toutes prestations de service, conseils, études sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier, stratégique, ou autres au profit de sociétés au sein desquelles elle détient une participation, ainsi que l'animation et l'orientation de la politique générale desdites sociétés.
A titre accessoire, l'achat, la vente de motocyclettes et accessoires (pièces, matériels, vêtements nécessaires à la pratique de la motocyclette) portant les marques commercialisées par les filiales de la société.

Pour avis.

L2405690



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

SCM LE CLOS DU PARC CABINET D'ANGIOLOGIE

Société civile de moyens au capital de 152.45 €
Siège social :
33 E Cours Général de Gaulle
21000 DIJON
340 294 271 RCS Dijon

Aux termes des décisions unanimes en date du 1^{er} janvier 2024, les associés ont décidé à compter du même jour de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination CABINET D'ANGIOLOGIE «LE CLOS DU PARC». Les associés ont également pris acte de la démission de M. Pierre GUICHETEAU de son mandat de cogérant à compter du 1^{er} janvier 2024.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

L2405699

POUR PLUS DE RAPIDITE,

Optez pour le règlement par virement ou par carte bancaire

03.80.68.25.55.

CONVOCAION

CGA BOURGOGNE ALLIER

Siège : 149 allée Joanny Mommessin
71850 CHARNAY LÈS MÂCON
N° RNA : W 715000913
N° SIRET : 385 278 585

L'assemblée générale de l'association CGA BOURGOGNE ALLIER se réunira le 05/12/2024 à 10 heures à l'agence CER FRANCE BEAUNE - 24bis, rue du Lieutenant Dupuis - 21200 BEAUNE, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du liquidateur ;
- Approbation des comptes de liquidation arrêtés au 30/11/2024 ;
- Quitus au liquidateur ;
- Reprise des apports ;
- Dévolution de l'actif subsistant dans le patrimoine de l'association ;
- Clôture de liquidation ;
- Pouvoirs à donner pour effectuer les formalités nécessaires.

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, nous vous rappelons que :
- Si vous ne pouvez pas assister personnellement à cette réunion, vous pourrez vous y faire représenter par un autre membre de l'association. Une formule de pouvoir vous sera adressée à votre demande. Celle-ci complétée et signée devra être retournée préalablement à la réunion.

Pour que votre pouvoir puisse être pris en compte, il doit parvenir au siège de l'association au plus tard le 04/12/2024.

Nous vous rappelons que chaque membre adhérent de l'association ne peut être titulaire que 5 pouvoirs et un membre associé 1 pouvoir.

Pour avis : Le président.

L2405631



ALLIANCE BFC
UNE REGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

4 Boulevard de Beauregard - BP 4075
21604 LONGVIC Cedex
Téléphone : 03.80.69.21.21
Union de Coopératives Agricoles agréée sous le N° 12477 - RCS Dijon
N° 834.181.661

ALLIANCE BFC

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Les associés de l'union sont invités à prendre part à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE qui aura lieu le 11 décembre 2024 à 10 h 00, en salle du Conseil au 4 boulevard de Beauregard à LONGVIC (21), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Rapport sur les comptes annuels et rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- Examen, approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 30 juin 2024 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Renouvellement du mandat des administrateurs sortants ;
- Fixation de l'allocation allouée aux administrateurs ;
- Fixation du budget global pour la formation des administrateurs ;
- Constatation de la variation du capital social ;
- Pouvoirs pour formalités.

Les associés peuvent prendre connaissance au siège social de l'Union, des Rapports du Conseil d'Administration, des Commissaires aux Comptes, du Bilan, du Compte de Résultats de la Coopérative, ainsi que le texte des Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire, à partir du quinzième jour précédant la date de l'assemblée durant laquelle ils seront présents.

Le président, Didier LENOIR.

L2405705

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

FUSION



**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SOS BEAUNE

Société civile de moyens
au capital social de 1.500 €uros
Siège social :
28 A avenue de la Sablière
21200 BEAUNE
(840 481 766 R.C.S. Dijon)

SOCIETE
D'INTENDANCE
MEDICALE

Société par actions simplifiée
au capital social de 4.000 €uros
Siège social :
23 boulevard de Strasbourg
21000 DIJON
(980 597 058 R.C.S. Dijon)

Avis commun fusion /
Dissolution

SOCIETE D'INTENDANCE MEDICALE a établi le 30/09/2024 un projet de fusion avec SOS BEAUNE, absorbée. Publication du traité de fusion au BODACC les 7 et 8/10/2024. En l'absence d'opposition, la fusion a pris effet juridiquement le 08/11/2024. SOCIETE D'INTENDANCE MEDICALE étant propriétaire de la totalité des actions émises par SOS BEAUNE depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au GTC, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'assemblée générale des sociétés concernées, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de SOCIETE D'INTENDANCE MEDICALE, la société SOS BEAUNE s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée. Le mali de fusion s'élève à 6.012 €. Fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/01/2024.

SOS BEAUNE a établi le 30/09/2024 un projet de fusion avec SOCIETE D'INTENDANCE MEDICALE, société absorbante. En l'absence d'opposition, la fusion a pris effet juridiquement le 08/11/2024. SOCIETE D'INTENDANCE MEDICALE étant propriétaire de la totalité des actions émises par SOS BEAUNE depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au GTC, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'assemblée générale des sociétés concernées, la société SOS BEAUNE s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée le 08/11/2024, avec effet fiscal et comptable rétroactif au 01/01/2024. GTC DIJON.

L2405678

POURSUITE

D'ACTIVITE

IMMOBILIERE COS

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 3A rue de la Citadelle
21910 SAULON LA CHAPELLE
RCS de DIJON n°978 949 873

Avis de poursuite
d'activité

L'AGE du 17/09/2024 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au RCS de DIJON.
L2404471



SOGFAU

SAS au capital de 1 000 euros
siège social : 150 Route de Dijon
21200 BEAUNE
982 715 989 RCS DIJON

Poursuite activité

Par décision du 25/10/2024, l'associée unique statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la présidente
L2405322



GUEUCIER

SARL au capital de 7 622,45 euros
siège social : 2 rue de Chardonnay
- ZAC du Pré Fleury 21190
CHASSAGNE MONTRACHET
516620101 RCS DIJON

Poursuite activité

L'AGE du 25/10/2024 statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis la gérance
L2405324

HOLDING PE

SAS au capital de 4.000 €uros
Siège social : Allée du Gourmerault
Z.A. d'Arcelot - 21310 ARCEAU
889 196 903 R.C.S. Dijon

Avis de non dissolution

Aux termes d'une délibération en date du 25/07/2024, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis : Le président.
L2405657

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

ADHD

Société par actions simplifiée
à associée unique
au capital de 1.000 €uros
Siège social :
3 rue de la Brot - 21000 DIJON
951 163 401 RCS Dijon

ASSP du 30/10/2024, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société - RCS DIJON.
L2405666

COLLECTIVITE TERRITORIALES
ENTREPRISE SOCIALES
ETABLISSEMENTS PUBLICS

AVOCATS
EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES DE JUSTICE
NOTAIRES

03.80.68.25.55.
annoncelegale.jdp@legalnet.org

DISSOLUTION

DE SOCIETE

JPLCC

SARL au capital de 1 000 €
Siège social :
8 RUE DU PUIITS DE TET
21160 MARSANNAY LA COTE
RCS de DIJON n°823 050 695

Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 30/09/2024 a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 30/09/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. FOURNIER Jean-Pierre, demeurant 15 rue de l'Hermitage 21220 FIXIN et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L2405341

RENOBAT LCA

EURL au capital de 19 000 €
Siège social :
40 rue de la Préfecture
21000 DIJON
RCS de DIJON n°444 772 263

Avis de dissolution

En date du 30/09/2024, l'associé unique a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 30/09/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. FOURNIER Jean-Pierre, demeurant 15 Rue de l'Hermitage 21220 FIXIN et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L2405356



SELARL VG CONSEIL

Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

SELARL
VERONIQUE METIN
DETE

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
de 40.000 €uros
Siège social :
MESSIGNY ET VANTOUX (Côte d'Or)
14 bis rue Royer
R.C.S. Dijon 531 589 851

AGE 18/11/2024 : Dissolution anticipée de la société à compter du 18/11/2024. Liquidatrice : Véronique METIN DETE, demeurant à MESSIGNY ET VANTOUX (21), 11 bis rue Royer, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation. Siège de la liquidation : MESSIGNY ET VANTOUX (21), 11 bis rue Royer, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés ; Dépôt au greffe du tribunal de commerce de DIJON. R.C.S. : DIJON.

Pour avis : La gérance.
L2405411



COM'VOUS

EURL au capital de 1 000 €
Siège social : 18 Grande Rue
21250 CORBERON
RCS de DIJON n°928 147 180

AVIS DE DISSOLUTION

En date du 30/09/2024, l'associé unique a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 30/09/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M^{me} FOURNIER Lily, demeurant 18 Grande Rue 21250 CORBERON et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L2405538

AB PRIMEURS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 5.000 €uros
Siège :
5 boulevard Eiffel - 21600 LONGVIC
Siège de liquidation :
8 rue de la Combe Aux Métiers
21800 NEUILLY CRIMOLOIS
921 731 154 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 Octobre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 octobre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Jean Michel ANDRE, demeurant 8 rue de la Combe Aux Métiers - 21800 NEUILLY CRIMOLOIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 8 rue de la Combe Aux Métiers - 21800 NEUILLY CRIMOLOIS.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.
L2405673

CORBILLON

SCI en liquidation
Au capital de 2.000 €uros
Siège social :
94-96 rue de la Pièce LEGER
21160 MARSANNAY LA COTE

Siège de liquidation :
49 Rte. de Gray
21490 VARIOIS ET CHAIGNOT
821 249 646 RCS Dijon

Avis de dissolution
anticipée

L'AGE réunie le 18/10/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Éric BRUN, demeurant 49, Rte de Gray - 21490 VARIOIS ET CHAIGNOT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 49, Rte de Gray - 21490 VARIOIS ET CHAIGNOT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis : Le Liquidateur.
L2405679

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

OUTRE NUIT

SARL en liquidation au capital
de 10 000 euros
Siège : 13 Place Bossuet,
21000 DIJON
Siège de liquidation : 18 rue Verrerie
21000 DIJON
882 765 142 RCS DIJON

DUA 29.10.2024 : Dissolution anticipée de la société à compter du 29.10.2024 et sa mise en liquidation amiable.
Liquidateur : Camille DUGOURD, 19 rue Vannerie 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation.

Siège de la liquidation : 18 rue Verrerie 21000 DIJON ; C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur
L2405706

CLOTURE

DE LIQUIDATION

JPLCC

SARL au capital de 1 000 €
Siège social :
8 RUE DU PUIITS DE TET
21160 MARSANNAY LA COTE
RCS de DIJON n°823 050 695

L'assemblée générale ordinaire du 30/09/2024 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. FOURNIER Jean-Pierre de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2024.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Le liquidateur
L2405352

RENOBAT LCA

EURL au capital de 19 000 €
Siège social : 40 Rue de la préfecture
21000 DIJON
RCS de DIJON n°444 772 263

En date du 30/09/2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. FOURNIER Jean-Pierre de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2024.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L2405358

TAXI GIANNI 21

EURL en liquidation
Au capital de 500 €uros
Siège social et de liquidation :
20 Boulevard Voltaire - 21000 DIJON
982 198 947 RCS Dijon

Aux termes du PV du 09/10/2024 au siège de liquidation, l'Associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation au 31/07/2024, déchargé Jeremy GIANNINI, demeurant 20 boulevard Voltaire - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
L2405622



SELARL VG CONSEIL

Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

SELARL VERONIQUE
METIN DETE

SELARL en cours
de liquidation de 40.000 €uros
Siège social : MESSIGNY ET VANTOUX (21)
14 bis rue Royer
R.C.S. Dijon 531 589 851

AGE 18/11/2024 : Clôture de la liquidation de la société. L'assemblée a prononcé la clôture définitive de la société, donné quitus à la liquidatrice de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et déclaré que la personne morale cessait d'exister à compter de ce jour. Liquidatrice : Véronique METIN DETE, demeurant à MESSIGNY ET VANTOUX (21), 11 bis rue Royer.
Pour avis : La liquidatrice.
L2405412



COM'VOUS

EURL au capital de 1 000 €
Siège social : 18 Grande Rue
21250 CORBERON
RCS de DIJON n°928 147 180

En date du 30/09/2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M^{me} FOURNIER Lily de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2024.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Le liquidateur
L2405540

4R SOLUTIONS
Restructuration - Réorganisation - Retourneement - Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRESOCIETE
NETTOYAGE
BLANCHISSERIE

Société à responsabilité limitée en
liquidation amiable
Au capital de 70.000,00 EUR
Siège social : Lotissement des
Roussottes, Zone Artisanale
21600 FENAY
387 976 723 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal du 11/10/2024, l'assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon.

Pour avis,
L2405603

CORBILLON

SCI en liquidation
au capital de 2.000 €uros
Siège social : 94-96 rue de la Pièce Léger
21160 MARSANNAY LA COTE
Siège de liquidation : 49 Rte. de Gray
21490 VARIOIS ET CHAIGNOT
821 249 646 R.C.S. Dijon

L'AGO réunie le 15/11/2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Éric BRUN, demeurant 49 Rte. de Gray - 21490 VARIOIS ET CHAIGNOT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de DIJON, en annexe au R.C.S. et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur.
L2405682

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

Madame BALOUTCH Ariane

Madame BALOUTCH Ariane née le 28/01/1977 à 99 KABOUL demeurant 22 rue du Chaignot, chez M. FARRUGIA, 21000 DIJON agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de BAL.
L2405609

AVIS DIVERS

M. Roger BOURDIN

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 janvier 2023 ;

Monsieur Roger Julien Emile BOURDIN, en son vivant retraité, divorcé de Madame Danielle Jeanne Yvette ROUSSEAU, demeurant à DIJON (21000), Ehpad Korian Grands Crus, 46 boulevard Henri Bazin. Né à DIJON (21000), le 18 janvier 1938.

Décédé à DIJON (21000) (FRANCE), le 18 juillet 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Maude CLEON, Notaire Associé de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 place de l'Europe, Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 avenue de Sprenndingen, le 15 novembre 2024, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maude CLEON, Notaire à DIJON, référence CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
L2405664

SUCCESSION VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/10/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. CHAUFOURNIER Robert décédé le 07/03/2022. Réf. 0218135963. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2405641

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. DEGUIN Damien décédé le 08/10/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218091191.
L2405642

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} PECHOUX Marie décédée le 22/02/2024. Réf. 0218135965. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2405643

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} LAMBERT Jacqueline décédée le 01/03/2024. Réf. 0218135985. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2405644

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BOMBICO Henrique décédé le 18/10/2023. Réf. 0218135982. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2405645

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} BRESSAND Andree décédée le 08/02/2024. Réf. 0218135966. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2405646

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. PATIN Joel décédé le 24/01/2024. Réf. 0218135979. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2405647

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} DAMERON Monique décédée le 22/05/2021 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132878.
L2405648

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} PEYCHES Arlette décédée le 02/12/2021. Réf. 0218135986. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2405649

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LAILLIER Marc décédé le 17/10/2023. Réf. 0218135976. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2405650

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BRULARD Bernard décédé le 31/01/2024. Réf. 0218135980. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2405652

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BRULARD Bernard décédé le 31/01/2024. Réf. 0218135980. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2405652

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} JOBARD Marcelle décédée le 21/11/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218122427.
L2405653

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession vacante de M. BEAUMONT Daniel décédé le 16/01/2024. Réf. 0218135981. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2405654

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BEAUMONT Daniel décédé le 16/01/2024. Réf. 0218135981. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2405654

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} MILLIERE Raymonde décédée le 09/03/2023 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218132798.
L2405655

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} RUIZ Jeannine décédée le 09/04/2021. Réf. 0218135987. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2405656

TRIBUNAL

DE COMMERCE

DE DIJON

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du 12 novembre 2024

BOAKYE ANTHONY, 7 rue de l'Electricité, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 528 092 174. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 12 Mai 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2405576

EL ALAOUI Fatima, 3 rue René Coty, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 849 335 153. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 12 Mai 2023, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2405577

CONNAN PATRICK, 9 rue de l'Etang, 21230 Viévy, RM 413 452 160. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 14 Avril 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2405578

SAS B2GM, 8 Grande Rue, 21140 Magny-la-Ville, RCS Greffe de Dijon 802 388 595. Programmation informatique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 12 Mai 2023, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2405593

SARL Seali Transport, 2B Rue de la Stéarinerie, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 905 388 625. Transports routiers de fret interurbains. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 12 Mai 2023, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2405594

SARL LE VIRAGE, 2 Rue de la Corvée, 21520 Boudreville, RCS Greffe de Dijon 853 166 353. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Septembre 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2405595

SAS LITTLE WOK FRANCE, 46 Rue d'Auxonne, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 840 059 265. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Septembre 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2405596

SARL E.U.R.L «CABLE 2000», 3 Rue des Carrières, 21700 Comblanchien, RCS Greffe de Dijon 481 704 161. Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Mai 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2405597

SARL AREA CASA, Rue Claus Sluter, 21160 Marsannay-la-Côte, RCS Greffe de Dijon 803 703 594. Agences immobilières. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Septembre 2023, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2405599

SARL IDEALFERM', 2 Rue Jean Jaurès, 21160 Couchey, RCS Greffe de Dijon 849 156 807. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Août 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2405600

SARL LOGOMOTION, 19 Rue du Champ Passavent, 21380 Messigny-et-Vantoux, RCS Greffe de Dijon 381 259 183. Programmation informatique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 16 Octobre 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2405601

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Jugement du 12 novembre 2024

ASGASSOU RACHIDE, 21 rue Germinal, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 797 534 963. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 15 Novembre 2023, désignant mandataire judiciaire SELARLASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2405575

TRIBUNAL

DE COMMERCE

Jugement du 12 novembre 2024

BATAILLARD JULIEN, 1 rue Jean Moulin, 21230 Arnay-le-Duc, RCS Greffe de Dijon 819 799 107. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon.
L2405574

Dépôt du 08 novembre 2024

SAS ETABLISSEMENTS MARCEL BESSON, Rue de la Fonderie, Chevigny-Saint-Sauveur, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 015 750 953. Fonderie de métaux légers. L'état de collocation a été déposé au greffe du tribunal devant lequel s'est déroulé la procédure. Les contestations seront recevables dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication auprès du greffe du tribunal judiciaire Dijon.
L2405579

SAS GREENWORK, 5 A Rue de la Grande Fin, 21121 Fontaine-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 849 500 053. Travaux d'isolation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2405598

SARL ECO PEINTRE - FIEVET MIKAEL, 7 Rue Ronde, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 492 233 283. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.
L2405602

CLÔTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 12 novembre 2024

SAS LE QG TACOS KEBAB, 44 Rue Chagniot, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 902 481 829. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2405580

HOLENKA Pierre, 2 rue des Marconnets, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 435 072 145. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2405581

SARL L HOMME BARBER SHOP, 100 Rue Emile Gruet, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 853 595 189. Coiffure. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2405582

SARL OCEANE CAFE, 13 Rue de la Plucharde, 21110 Bretenière, RCS Greffe de Dijon 841 397 698. Transformation du thé et du café. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2405583

SARL MINI MARKET, 126 Rue Berbisey, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 848 390 985. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2405584

SAS SIRA CONSTRUCTION, 81 Boulevard Pascal, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 895 149 912. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2405585

SARL MAXDEV-SOLUTION (M.D.S), 5 Bis Rue de la Corvée, 21410 Saint-Victor-sur-Ouche, RCS Greffe de Dijon 919 738 831. Programmation informatique. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2405586

SAS AUTO PROGRES, 1 Rue Edmond Voisenet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 842 806 648. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2405587

SARL SORREBA TRAVAUX SPECIAUX (SORREBA T.S.), 15 Rue de la Brot, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 390 459 881. Travaux d'étaffage. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2405588

SARL BOLUDO EMPANADAS, 55 Rue Guillaume Tell, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 820 192 862. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2405589

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

SAS Blason Wines Group. 8
Chemin de la Noue, Gessica Centre,
21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon
841 979 065. Commerce de gros
(commerce interentreprises) de
boissons. Jugement prononçant la
clôture de la procédure de liquidation
judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2405590

SAS AIR AVENIR. 4 Place du
Monument, 21450 Baigneux-les-Juifs,
RCS Greffe de Dijon 813 915 659.
Services des traiteurs. Jugement
prononçant la clôture de la procédure de
liquidation judiciaire pour insuffisance
d'actif.
L2405591

SAS BADRI & CONSTRUCTION.
6 Allée de Beauce, 21000 Dijon, RCS
Greffe de Dijon 853 737 864. Travaux
de plâtrerie. Jugement prononçant la
clôture de la procédure de liquidation
judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2405592

Yonne

CONSTITUTION

DE SOCIETE

WAX
INTERNATIONAL

Par acte SSP du 08/11/2024, il
a été constitué une SAS ayant les
caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : WAX
INTERNATIONAL.
OBJET SOCIAL : Commerce
de gros de quincaillerie générale
(visserie, boulonnerie, ...), fabrication de
frappe à froid et de décolletage.

SIÈGE SOCIAL : 41 rue du Paradis
- 89300 JOIGNY.

CAPITAL : 5.000,00 €.

DURÉE : 99 ans.

PRÉSIDENT : M. HERVAS Didier,
demeurant 42 rue du Paradis 89300
JOIGNY.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES
ET DROITS DE VOTES : Les associés
sont convoqués aux assemblées.
Chaque action donne droit à une voix.

CLAUDE D'AGRÈMENT : Cession
libre entre associés, Cession soumise à
agrément dans les autres cas.

Immatriculation au RCS de SENS.
L2405568

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

METATRON

Aux termes d'un ASSP en date du
15/11/2024, il a été constitué une SASU
ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : METATRON

Objet social : l'acquisition, la cession
et l'échange de toutes valeurs
mobilières et, notamment, de toutes
participations, directes ou indirectes,
dans le capital de toutes sociétés, ainsi
que l'animation de ces sociétés et du
groupe qu'elles forment avec elle, la
réalisation de toutes prestations de
services et de toutes opérations de
trésorerie au profit de ses filiales ou
de toutes autres sociétés, l'acquisition
et la détention de tous biens ou droits
immobiliers, notamment en vue de les
exploiter par voie de bail, ainsi que la
cession éventuelle desdits biens ou
droits immobiliers, le dépôt, la gestion,
le développement et la cession de
marques et de brevets.

Siège social : 24 Rue du Jardin des
Lys, 89800 CHABLIS

Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son
immatriculation au RCS d'AUXERRE

Président : M. SALIGOT Benjamin 24
Rue du Jardin des Lys 89800 CHABLIS

Admission aux assemblées et droits
de votes : Tout associé peut participer
aux assemblées : à chaque action est
attaché un droit de vote.

Clause d'agrément : Cession
d'actions libre.

L2405607

EML NOTAIRE
6 GR GRAND RUE
OFFICE NOTARIAL
89160 Ancy-le-FrancSCI DES
PERRIGNIENS

Par acte reçu par Me MOUYSET
notaire à ANCY LE FRANC (89160) du
16/10/2024, il est constitué une société
civile immobilière dénommée SCI DES
PERRIGNIENS, siège 3 Chemin des
Terres Vacantes 89390 PERRIGNY
SUR ARMANCON, capital 1300 €
intégralement libéré, durée 99 ans à
compter de l'immatriculation au RCS de
AUXERRE (89000), objet La gestion,
l'administration, la mise en valeur et
l'exploitation par bail ou autrement de
tous biens ou droits immobiliers dont
la société pourra devenir propriétaire
et généralement toutes opérations se
rattachant à l'objet social, chaque part
donne droit à une voix, les parts sont
librement transmissibles par voie de
succession uniquement aux héritiers et
légataires en ligne directe de l'associé
décédé, les cessions de parts à
l'exception des cessions aux associés,
sont soumises à l'agrément de la
collectivité des associés préemption
des associés. Gérant Mr Cédric CIVIOC
-LÉVEILLÉ et M^{me} Adeline Amandine
OLIVIER dt tous deux PERRIGNY SUR
ARMANCON (89390), 3 chemin des
terres vacantes.

Pour avis : La gérance.
L2405616

MODIFICATION

DE STATUTS

Aux Mains Couleur
de Blé

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 9 rue de l'Île Chamond
89250 GURGY
793 056 987 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération
en date du 14 novembre 2024,
l'Assemblée Générale Extraordinaire
a décidé d'étendre l'objet social aux
activités de commercialisation de
produits boulangers en magasin, dépôt
de pain, sur internet, en cantine mobile,
sur les foires et les marchés, l'activité
de foodtruck, la préparation et la
vente de repas dans des équipements
mobiles, la vente de boissons non
alcoolisées à emporter et de modifier
en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis : La gérance.
L2405570

CARONDELET

SCI au capital de 3 000 €
Siège social : 22 bis rue du Clos
89000 AUXERRE
RCS d'AUXERRE n°894 088 665

TRANSFERT DE SIEGE

Par décision de l'AGE en date du
31/10/2024, il a été décidé à compter
du 31/10/2024 de transférer le siège
social au 11 rue Henri Matisse, 21000
DIJON.

Radiation du RCS d'AUXERRE et
immatriculation au RCS de DIJON
POTIER Marc

L2405614

EML NOTAIRE

6 GR GRAND RUE
OFFICE NOTARIAL
89160 ANCY LE FRANC

Suivant décision du 30/10/2023,
l'associé unique de la Société EML
NOTAIRE, capital 1.000 €, siège social
Quartier de Fontagnères - 31160
ASPET, immatriculée au RCS de
AUXERRE n° 911 259 554, a transféré
le siège social du 3 Grande Rue - 89160
ANCY LE FRANC au 6 Grande Rue -
89160 ANCY LE FRANC à compter du
01/07/2023 et a modifié les statuts en
conséquences.

Pour avis : Le Président.
L2405691

GFA
DU DOMAINE
DE FONTENOY

GFA au capital de 645.469,14 Euros
Siège social :
4 rue de l'Hôpital - 89800 CHABLIS
328 907 373 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire
du 1^{er} octobre 2024, a décidé
d'augmenter le capital social de
304,90 € le portant à 645.774,04 €.

Pour avis : La gérance.
L2405703

CONVOCAION

CGA
BOURGOGNE
ALLIER

Siège : 149 allée Joanny Mommessin
71850 CHARNAY LÈS MÂCON
N° RNA : W 715000913
N° SIRET : 385 278 585

L'assemblée générale de l'association
CGA BOURGOGNE ALLIER se réunira
le 05/12/2024 à 10 heures à l'agence
CER FRANCE BEAUNE - 24bis, rue du
Lieutenant Dupuis - 21200 BEAUNE,
pour délibérer sur l'ordre du jour
suivant :

- Rapport du liquidateur ;
- Approbation des comptes de
liquidation arrêtés au 30/11/2024 ;
- Quitus au liquidateur ; Reprise des
apports ;
- Dévolution de l'actif subsistant dans
le patrimoine de l'association ;
- Clôture de liquidation ;
- Pouvoirs à donner pour effectuer les
formalités nécessaires.

Conformément aux dispositions
de l'article 12 des statuts, nous vous
rappelons que :

- Si vous ne pouvez pas assister
personnellement à cette réunion, vous
pouvez vous y faire représenter par
un autre membre de l'association. Une
formule de pouvoir vous sera adressée
à votre demande. Celle-ci complétée
et signée devra être retournée
préalablement à la réunion.

Pour que votre pouvoir puisse être
pris en compte, il doit parvenir au
siège de l'association au plus tard le
04/12/2024.

Nous vous rappelons que chaque
membre adhérent de l'association ne
peut être titulaire que 5 pouvoirs et un
membre associé 1 pouvoir.

Pour avis : Le président.
L2405630

DISSOLUTION

DE SOCIETE

LE FOURNIL
D'AURÉLIE

Société à responsabilité limitée à
associé unique
au capital de 2.500,00 Euros
Siège social :
52 rue Bourneil - 89000 AUXERRE
799 598 024 RCS Auxerre

Avis de dissolution

Suivant décision en date du
30/09/2024, l'associé unique a décidé
la dissolution anticipée de la société à
compter du même jour.

A été nommé liquidatrice, pour la
durée de la liquidation, M^{me} Aurélie
GUILLEMINOT demeurant 9 rue
Dumont d'Urville 89000 AUXERRE.

Toute correspondance et notification
seront à effectuer à l'adresse suivante :
Chez M^{me} Aurélie GUILLEMINOT - 9
rue Dumont d'Urville 89000 AUXERRE,
siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces sera
effectué au Greffe du tribunal de
commerce d'AUXERRE.

Pour avis : La liquidatrice.
L2405632

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE

MOISSONNIER

Avis de dissolution

Aux termes d'une décision en date du
30/10/2024, la société MOISSONNIER,
SARL au capital de 399.000 € dont le
siège social est situé 18 rue de Madrid,
Zone artisanale des Macherins - 89470
MONTEAU, immatriculée au R.C.S.
AUXERRE sous le n° 428 718 910,
a, en sa qualité d'associée unique de
BRIGAUD, SAS au capital de 60.000 €,
dont le siège social est situé 18 rue de
Madrid, Zone artisanale des Macherins
- 89470 MONTEAU, immatriculée au
R.C.S. AUXERRE sous le n° 527 320
378, décidé la dissolution anticipée
de ladite société, conformément aux
dispositions de l'article 1844-5 du Code
civil. Les créanciers de BRIGAUD
pourront faire opposition à la dissolution
susvisée dans un délai de trente (30)
jours à compter de la date de publication
au BODACC. Ces oppositions devront
être présentées devant le tribunal de
commerce d'AUXERRE.

Pour avis : Le président.
L2405572

AVIS DIVERS

Commune de
ARTHONNAY

En application des dispositions de
l'article L.331-19 du Code forestier,
Madame Sylvie LINA et Madame
Jennifer VAN MEERVEMD avisent de
leur intention de mettre en vente les
terrains boisés ci-après désignés dont
elles sont propriétaires :

Sur la commune de ARTHONNAY

(Yonne), les parcelles suivantes :

Préfixe - Section - N° - Adresse ou
lieudit - Contenance

B - 386 - LE BAS DU VAL DE LAIT

- 31 a 40 ca ;

B - 387 - PRES LE VAL DU PARC

- 01 ha 44 a 30 ca ;

B - 480 - LE VAL DE LAIT - 22 a 60

ca ;

B - 755 - LE VAL DE LAIT - 12 a 83

ca ;

B - 759 - LE VAL DES LOGES - 04

a 52 ca ;

B - 765 - PRES LE VAL DU PARC

- 77 a 95 ca ;

Contenance totale 02 ha 93 a 60 ca.

Le prix principal de trois mille Euros
(3.000,00 €), payable comptant le
jour de la signature de l'acte de vente
auquel s'ajoutera la provision sur droits
et frais d'acquisition et les honoraires
d'intermédiaire s'il en existe.

Tout propriétaire d'une parcelle
boisée contiguë à ce terrain dispose
d'un délai de deux mois à compter de
l'affichage en la mairie de ARTHONNAY
de cet avis de vente, pour faire
connaître l'exercice de son droit de
préférence aux prix et conditions fixés
par le vendeur. Pour les conditions
précises de la vente projetée, il est
renvoyé à l'affichage en mairie.

L'exercice de ce droit doit être
notifié, par lettre recommandée avec
avis de réception ou par remise contre
récépissé, à Maître Virginie LEROY,
Notaire à BAR SUR SEINE, BAR
SUR SEINE (10110), 9 Faubourg de
Bourgogne, dûment mandaté à cet effet
par le vendeur.

L'absence de réponse dans le délai
de deux mois suivant la date d'affichage
en mairie équivaudra à un refus de
l'offre de vente.

L2405677

COLLECTIVITES
TERRITORIALESENTREPRISES
SOCIALES POUR
L'HABITATETABLISSEMENTS
PUBLICS

le Journal du Palais

est habilité
à publier
vos annonces
judiciaires
et légales

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp
@legalnet.org

AVOCATS

EXPERTS
COMPTABLESCOMMISSAIRES
DE JUSTICE

NOTAIRES

le Journal du Palais

est habilité
à publier
vos annonces
judiciaires
et légales

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp
@legalnet.org

ABONNEMENTS

03.80.68.25.55.
abonnement.jdp
@legalnet.org

PUBLICITÉ

03.80.68.23.68.
regiepublicitaire.jdp
@legalnet.org

RÉDACTION

03.80.68.23.67.
redaction.jdp
@legalnet.org

DIRECTION

03.80.68.23.69.
direction.jdp
@legalnet.org

le Journal du Palais

POUR PLUS
DE
RAPIDITE,

Envoyez-nous
vos annonces
par mail



annoncelegale.jdp
@legalnet.org



Europe

Législation. Le texte vise à améliorer la manière dont l'Union européenne lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et simplifie les procédures.

Le Conseil encadre la législation phytosanitaire de l'Union

La législation phytosanitaire (règlement 2016/2031) constitue le cadre juridique de base de la politique phytosanitaire de l'Union européenne. Elle vise à empêcher l'entrée et la dissémination de nouveaux organismes nuisibles aux végétaux (appelés « organismes de quarantaine de l'Union ») et à assurer une protection contre les organismes nuisibles déjà présents dans l'Union (les « organismes réglementés non de quarantaine »). Elle est entrée en application le 14 décembre 2019.

La Commission européenne a présenté sa proposition de révision des règles existantes le 17 octobre 2023, en tenant compte de l'expérience acquise par les opérateurs dans la mise en œuvre de la législation phytosanitaire. Les deux colégislateurs, le Conseil et le Parlement européen, sont parvenus à un accord sur le texte final du règlement révisé le 5 mars 2024, signé le lundi 18 novembre 2024.

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE

L'une des manières dont la révision améliore le cadre existant et protège mieux la santé des végé-



taux consiste en la création d'une équipe d'urgence phytosanitaire de l'Union. Cette équipe sera compo-

« La révision réduit les formalités administratives et rationalise les règles existantes, ce qui profitera aux autorités nationales ainsi qu'aux opérateurs du secteur ».

István Nagy, ministre hongrois de l'agriculture

sée d'experts spécialisés dans la santé des végétaux qui pourront apporter leur aide en cas d'apparition de nouveaux foyers d'organismes nuisibles dans

l'Union européenne. Elle pourra également fournir aux pays voisins non membres de l'Union européenne une assistance et une expertise d'urgence en cas d'apparition de foyers, en vue de prévenir l'entrée d'organismes nuisibles aux végétaux dans l'Union européenne.

NUMÉRISATION ACCRUE

En outre, le règlement révisé réduit la charge administrative pesant sur les autorités compétentes en augmentant la durée de leurs programmes de prospection pluriannuels. Ceux-ci couvriront dorénavant une période de cinq à

dix ans, contre cinq à sept ans actuellement. Pour permettre une détection en temps utile des organismes nuisibles, ces programmes sont réexaminés et actualisés si nécessaire, afin de réagir efficacement à la situation phytosanitaire. Une numérisation accrue réduira également les formalités administratives tant pour les opérateurs que pour les autorités nationales.

L'adoption formelle intervenue ce jour marque la dernière étape de la procédure législative ordinaire. Le règlement va maintenant être signé et publié au Journal officiel de l'UE. Il entrera en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication.

Source : Conseil européen

Environnement

REPORT DE LA LÉGISLATION SUR LA DÉFORESTATION. En réponse aux préoccupations exprimées par les États membres de l'UE, les pays tiers, les négociants et les opérateurs qui craignent de ne pas être en mesure de se conformer pleinement aux règles si elles étaient appliquées fin 2024, la Commission a proposé de reporter d'un an la date d'application de la législation sur la déforestation. La plénière a convenu en octobre 2024 de traiter la proposition dans le cadre de la procédure d'urgence prévue par l'article 170, paragraphe 6, du règlement intérieur. Le Parlement a approuvé le report par 371 voix pour, 240 contre et 30 abstentions. Les grands opérateurs et négociants devront respecter les obligations découlant de la législation à partir du 30 décembre 2025, tandis que les micro et petites entreprises auront jusqu'au 30 juin 2026. Ce délai supplémentaire devrait aider les opérateurs à l'échelle mondiale à mettre en œuvre les règles dès le début sans compromettre les objectifs de la loi. Le Parlement a également adopté d'autres amendements proposés par les groupes politiques, notamment la création d'une nouvelle catégorie de pays ne présentant « aucun risque » en matière de déforestation, en plus des trois catégories existantes de risque (faible, standard et élevé). Les pays classés sans aucun risque, définis comme des pays dont le développement de la superficie forestière est stable ou en augmentation, seraient soumis à des exigences nettement moins strictes, puisque le risque de déforestation serait considéré négligeable ou inexistant. Mais coup de théâtre : les États membres de l'Union européenne se sont prononcés mercredi 20 novembre contre un nouvel assouplissement de la loi anti-déforestation, à rebours du Parlement européen jeudi dernier. Ils s'en tiennent au report d'un an, mais sans toucher au fond du texte.

Source : Parlement européen



en bref

COMMUNIQUEZ EN B to B
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels
Publireportage | Encartage | Numérique
Visibilité parfaite | Tarifs attractifs

Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org



ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

VERSION PAPIER + NUMÉRIQUE
120€



NOTRE OFFRE D'ABONNEMENT

Je m'abonne pour **1 an au prix de 120 €**

Règlement par chèque ou virement

Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet : <https://journal-du-palais.fr>

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.



Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À : Journal du Palais - Service abonnement - 2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - abonnement.jdp@legalnet.org- www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

leJournalduPalais
LE JOURNAL DU PALAIS - BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

AVIS D'EXPERT

Attention aux faux experts-comptables

Précision. Le nombre de cas d'exercice illégal de la profession d'expert-comptable est en hausse, menaçant la santé financière des entreprises. Il est essentiel de redoubler de vigilance face aux « experts en comptabilité » qui proposent leurs services sans les qualifications requises.



DAVID CHEDOZ

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 
Région Bourgogne Franche-Comté

PAR PHILIPPE CHAUSSAT, EXPERT-COMPTABLE À NEVERS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EXERCICE ILLÉGAL.

Dans un contexte économique tendu, de nombreuses entreprises sont sollicitées par des « pseudo-experts » qui proposent des services comptables en leur proposant une diminution de leur coût de comptabilité. Ces usurpateurs, qui se présentent comme des experts-comptables, ont un seul objectif : facturer de la prestation comptable, sociale et fiscale de mauvaise qualité sans se soucier des conséquences financières pour leur client. Les pseudo experts-comptables profitent de la méconnaissance des entreprises en matière de réglementation pour les attirer dans leurs filets. Ces usurpateurs promettent des prestations professionnelles, mais en réalité, leurs compétences sont insuffisantes et leurs actes entraînent des conséquences dommageables pour leurs clients.

QUELS RISQUES POUR LES ENTREPRISES ?

Les conséquences sont souvent lourdes, car en ne respectant pas la réglementation comptable, fiscale et sociale par méconnaissance de l'évolution des textes, cela engendre des comptes annuels, des déclarations fiscales et/ou sociale, des bulletins de salaires, erronés.

Les erreurs commises peuvent entraîner des redressements fiscaux en matière de TVA et de déclarations de résultats. Par ailleurs, un bilan ou des comptes sociaux inexacts portent préjudice à l'entreprise lors de demandes de



FREEPIK

financement bancaire.

Il ne faut pas oublier que ce sont les chefs d'entreprise qui sont responsables de l'établissement des comptes annuels et que les errements de ces faux professionnels peuvent déclencher des conséquences pénales et financières pour eux (fraude fiscale, par exemple).

Quand un client découvre l'ampleur des erreurs, il est souvent trop tard, et les conséquences financières peuvent être désastreuses car elles ne sont pas « rattrapables ».

A titre d'exemple, un client qui avait confié la tenue de sa comptabilité à un usurpateur a été redressé pour non-dépôt de déclaration de TVA, car le pseudo professionnel facturait des déclarations de TVA

qu'il n'effectuait pas. L'entreprise a été mise en liquidation.

COMMENT SAVOIR SI ON S'ADRESSE À UN EXPERT-COMPTABLE ?

Pour éviter d'être piégées, les entreprises doivent vérifier les qualifications des personnes à qui elles confient leur comptabilité. Tout expert-comptable en exercice doit être inscrit au tableau de l'Ordre des experts-comptables, un annuaire public accessible en ligne : <https://annuaire.experts-comptables.org>

COMMENT LUTTER CONTRE CES PRATIQUES

Face à cette recrudescence, l'Ordre des experts-comptables intensifie sa traque contre les usurpateurs. L'Ordre a, au sein de ses conseils régionaux, une commission composée de professionnels qui sont

en charge de la lutte contre l'exercice illégal. Cette cellule de veille et de contrôle dédiée à la détection de l'exercice illégal permet aux conseils régionaux d'entamer des actions judiciaires, tant au niveau pénal qu'au niveau civil, pour faire cesser ce délit. A titre d'exemple, l'Ordre des experts-comptables a obtenu la condamnation de professionnels illégaux à des amendes.

LES CONSEILS DE L'ORDRE POUR LES ENTREPRISES

Faire appel aux services d'un expert-comptable c'est garantir la sécurité de votre comptabilité et de la conformité de vos déclarations.

L'expert-comptable ne se limite pas à la comptabilité et aux déclarations fiscales. C'est avant tout un partenaire de confiance qui accompagne l'entreprise dans toutes ses phases de développe-

ment. Il donne des conseils et optimise la gestion financière, fiscale, sociale, ce que les « experts en comptabilité » sont incapables de faire ».

LA VIGILANCE AVANT TOUT

Dans un contexte où les fraudes se multiplient, les entreprises doivent rester vigilantes pour s'assurer de la légitimité des professionnels auxquels elles confient leur comptabilité. La vérification du statut d'un expert-comptable est la première étape pour éviter les déconvenues et protéger la pérennité de l'entreprise.

Confier sa comptabilité à un expert-comptable est une garantie de sécurité. Face aux pratiques frauduleuses, l'Ordre des experts-comptables rappelle aux entreprises l'importance de s'informer et de rester prudentes pour éviter les pièges tendus par les pseudo professionnels de la comptabilité.

Essai. L'inédit crossover compact 100% électrique coréen se distingue par son design, son habitabilité, ses qualités pratiques et une autonomie conventionnelle dépassant 600km.

Kia EV3 : un cœur gros comme ça

Kia et Hyundai, les cousines coréennes, donnent désormais le « la » en matière de design. L'une et l'autre se sont affranchies des codes en vogue dans l'industrie automobile européenne pour imposer leur style.

Dernier exemple : la Kia EV3, un SUV compact 100% électrique qui complète la gamme spécifique du constructeur, commencée avec l'EV6, élue « voiture de l'année 2022 », et poursuivie par l'EV9. Deux modèles qui ont trouvé leur place sur le marché. La petite dernière EV3 exprime encore davantage que ses jeunes aînées la singularité du style Kia, basé sur ce que le constructeur appelle « l'alliance des contraires ». Comprendre le jeu entre des valeurs divergentes pour aboutir à un ensemble harmonieux. Cela se concrétise par une silhouette forte à la fois épurée et spectaculaire. Le constructeur résume ce design d'un mot : « disruptif ». Les mensurations de l'EV3 (4,30m, de long, 1,85m de large et 1,56m de haut) la situent plutôt du côté des crossover que des vrais SUV. Et sans ambiguïté dans le segment des compactes polyvalentes dont le format leur permet d'être à l'aise en toutes circonstances. L'EV3 y ajoute des qualités pratiques dignes de la catégorie supérieure en matière d'habitabilité, en particulier aux places arrière, et de volume de coffre (460l), une valeur exceptionnelle. Sous le capot avant, un emplacement a été aménagé pour ranger le câble de recharge : pratique.

À bord où on remarque l'utilisation de nombreux matériaux recyclés, notamment pour les tissus de la planche de bord et des contre-portes, la présentation se distingue par sa sobriété visuelle, un bon point. L'immense dalle numérique de près de 30 pouces occupe l'essentiel de la planche de bord

et impressionne. Elle héberge trois écrans se partageant les instruments de contrôle, la commande de climatisation et les fonctions d'info-divertissement. Les choix du mode de conduite, le régulateur de vitesse ou la navigation peuvent être également commandés par des touches sur le volant multifonction. C'est appréciable quand on conduit. Tout comme l'affichage tête haute (12 pouces) également disponible, un équipement rare dans la catégorie. Si besoin, l'assistant vocal intégrant l'IA (intelligence artificielle) pourra se charger de multiples tâches, telles que la planification des itinéraires...

UNE AUTONOMIE DE RÉFÉRENCE

L'unique bloc électrique de la Kia EV3 affiche une puissance de 204ch (150kW) assortie d'un couple de 283Nm lui assurant un niveau de performances suffisant : 0 à 100km/h en 7,5 secondes et une vitesse maxi de 170km/h. Deux niveaux de batterie sont disponibles : 58,3 kWh et 81,4 kWh avec des valeurs d'autonomie remarquables : respectivement 436 km et 605km pour la version autonomie longue. Pour cette dernière, le constructeur met en avant une recharge de 10 à 80% en seulement 31 minutes. Inutile de chercher ailleurs, aucun autre modèle ne fait mieux parmi les concurrentes potentielles de la coréenne.

Disposant d'une multitude d'aides à la conduite, supposées apporter un surcroît de sécurité ou de pallier les carences du conducteur, l'EV3 est également le premier modèle du constructeur équipé du système de freinage régénératif. Un dispositif permettant non seulement de récupérer un peu d'énergie au freinage et d'améliorer légèrement l'autonomie mais aussi et surtout de conduire en utilisant la seule pédale d'accélérateur qui fait fonc-



Seulement 4,30m de long mais un espace intérieur et un coffre digne de la catégorie supérieure.

tion de ralentisseur au lever de pied. C'est à la fois efficace, agréable et reposant. Autre équipement pour le moment réservé à quelques modèles

haut de gamme : l'assistance au parking à distance qui permet de stationner l'EV3 sans être à bord. Magique.

Assemblée en Corée, la

Kia EV3 ne bénéficie d'aucun bonus écologique. Cela n'empêche pas ses tarifs de soutenir la comparaison avec ses principales concurrentes

du marché. Ce n'est pas la moindre de ses qualités. À partir de 35.990€.

Dominique Marée

Sécurité routière. L'association « 40 millions d'automobilistes » dévoile les résultats de sa consultation sur l'affectation des milliards d'euros rapportés par les radars automatiques.

En avoir pour mon radar

Et si on consacrait les recettes des radars pour améliorer la sécurité routière ? En voilà une bonne idée ! Les radars automatiques qui ont fêté leur 20 ans fin 2023 ont généré pas moins de 12,5 milliards d'euros. Initialement, cette somme colossale était supposée servir à la sécurité routière. Ce n'est pas le cas, regrette Philippe Nozière, le président de « 40 millions d'automobilistes » : « En 2006, un Compte d'Affectation spéciale a été créé pour retracer les recettes, définir précisément l'utilisation de l'argent et prouver que toutes les sommes reçues de la répression routière servaient bien exclusivement à financer des missions de sécurité routière. Mais au fil des ans, de nombreuses incohérences et opacités ont été dénoncées, notamment par la Cour des Comptes, qui a considéré en 2021 que le CAS ne remplissait pas sa mission : l'objectif de transparence et de lisibilité des recettes et dépenses n'a jamais été atteint et, pire, une partie significative de l'argent des amendes radars ne sert en réalité aucun objectif de sécurité routière (38 %) ».

VERS UNE CONSULTATION NATIONALE

Ce constat a conduit l'association à lancer une consultation nationale en ligne en demandant aux automobilistes leurs priorités pour que ces milliards soient rendus à leur vocation première : la sécurité. Près de 91% des répondants ont exprimé leur souhait que l'argent des radars soit utilisé en priorité pour entretenir et améliorer les infrastructures routières. Un choix sans surprise tant la dégradation du réseau ne cesse de s'aggraver et constitue une cause d'accident trop souvent ignorée ou minimisée dans les statistiques liées à la sécurité routière. Vient ensuite pour près de 44% des conducteurs : le renforcement de la lutte contre l'alcoolémie et les stupéfiants au volant en augmentant le nombre de contrôles. Une mesure de bon sens tant les



contrôles restent rares alors que la conduite sous l'emprise de la drogue en particulier provoque un nombre croissant d'accidents mortels. Troisième mesure préconisée : le doublement des panneaux signalant les limitations de vitesse. Un conducteur averti en vaut deux !

RENDRE LES CONTRAVENTIONS PLUS «ACCEPTABLES»

Pour Pierre Chasseray, le délégué général de « 40 millions d'automobilistes », il en va de l'acceptabilité des amendes pour le dépassement des limitations de vitesse : « L'une des conditions sine qua non pour que le fait de payer une contravention pour un excès de vitesse soit tolérable pour les usagers, c'est que l'argent perçu leur soit en quelque sorte "rendu". Par le biais de la sécurité routière, d'abord, parce que c'est officiellement l'objectif premier des radars. »

D.M



Ambiance apaisée à bord et dalle numérique de près de 30 pouces.

Électrique. Le gouvernement menace de sanctions financières les entreprises privées qui ne vont pas assez vite pour remplacer leurs véhicules thermiques par des 100 % électriques

Le verdissement à marche forcée

Plus de carotte et bientôt le bâton. Après avoir supprimé le bonus écologique dont bénéficiaient les entreprises pour favoriser la transition énergétique de leur parc automobile, le gouvernement durcit le ton. Cette fois, plus question de soutien mais de sanctions pour contraindre ceux qui traînent les pieds pour respecter les dispositions de la loi LOM (loi d'orientation des mobilités). Selon l'ONG Transport et Environnement, ce serait le cas de 60% des sociétés concernées. En France, seulement 11% des véhicules de société sont des modèles 100% électriques.

Actuellement, les entreprises ayant un parc de plus de 100 véhicules (seulement 0,1% du total) doivent intégrer au moins 20% de véhicules à faibles émissions (- de 50g/km de CO₂) lors du renouvellement partiel de leur flotte. Le seuil passera à 30% en 2025 et augmentera ensuite chaque année de 10%. Jusqu'à présent, aucune sanction n'était prévue pour ceux s'affranchissant de cette obligation.

DES SANCTIONS FINANCIÈRES

Cela pourrait changer bientôt. C'est ce que laisse entendre Olga Givernet, la nouvelle ministre de l'énergie qui a déclaré « être prête à aller très loin sur l'obligation » et évoqué la possibilité de péna-



lités financières pour ceux qui ne se plieraient pas à la loi. Un moyen de sortir de l'anonymat pour cette absolue inconnue qui avant la dissolution de l'assemblée nationale avait été la co-rapporteuse d'une mission consacrée au verdissement des flottes. Une nouvelle mission parlementaire vient d'être mise

en place pour dresser un état des lieux et faire des propositions pour faire respecter ces quotas avec des nuances tenant compte du type de flottes. Et l'application de sanctions financières ?

Sauf exception, les entreprises ne refusent pas les modèles à batterie par principe mais parce qu'ils ne répondent pas à leurs

besoins : tarifs trop élevés, encore davantage depuis la suppression du bonus, inadaptation en raison notamment d'une autonomie insuffisante...

Les services de l'Etat, les services publics et les collectivités ne montrent pas l'exemple selon une enquête de Transport et Environnement de mars 2023.

Moins de 3% des véhicules immatriculés en 2022 par le Ministère de l'Intérieur étaient 100% électriques alors que la flotte de la Présidence de la République n'en comptait aucun. Pourtant la loi en imposait 50%. Faites ce que je dis, pas ce que je fais...

Dominique Marée

Électrique. 90 % des propriétaires d'un modèle 100% électrique sont satisfaits de leur choix et de l'utilisation quotidienne de leur véhicule. Particulièrement apprécié : un coût à l'usage modéré.

Fier comme un conducteur de voiture électrique

Rouler en 100% électrique, c'est le bonheur ! Ou presque. En tout cas, ça y ressemble, si on en croit les résultats d'une enquête récente effectuée à l'initiative de Driveco, société spécialisée dans la recharge des batteries.

À une écrasante majorité, les sondés apprécient la vie quotidienne au volant de leur voiture à batterie. Bien plus que leurs homologues circulant en modèle thermique. Logiquement, ils y sont également plus attachés et sont beaucoup plus fiers de leur choix : un sentiment partagé par 72% d'entre eux contre à peine plus de 50% des propriétaires de véhicules essence ou diesel. Principal point positif pour 85% des sondés : un coût à l'usage moins élevé.

La perception positive de la voiture électrique varie selon la catégorie d'âge des personnes interrogées : 69% des 18-24 ans sont convaincus mais seulement 41% des 65 ans et plus. Bémol, les premiers achètent très peu de modèles neufs ou récents au contraire des seconds. Autre différence majeure : les citadins (63%) apprécient davantage la voiture élec-

trique que les ruraux (44%). Logique, leurs besoins de mobilité sont différents et les bornes publiques de recharge sont encore trop rares dans les campagnes.

DES FREINS PERSISTENT

Cette étude met également en avant les freins qui persistent pour envisager un passage au tout électrique. À commencer par des tarifs jugés trop élevés, un point névralgique mis en avant par 56% des personnes interrogées. Comment les démentir alors que leur prix reste en moyenne 30% supérieur à celui de leur équivalent essence et que la promesse de voitures électriques abordables tarde à être confirmée ? A tarif égal, 37% affirment qu'ils se convertiraient à la voiture à batterie et presque autant aimeraient des temps de recharge moins longs. Quant aux 31% qui réclament davantage d'aides, ils risquent d'être déçus au moment où on évoque des coupes budgétaires conséquentes dans l'enveloppe consacrée au bonus électrique.

Pour ceux qui hésitent à franchir le pas,



il est urgent d'attendre : près des trois quarts sont persuadés que l'interdiction définitive de vente des voitures neuves thermiques, fixée à 2035, sera reportée. Au moment où les ventes de 100% électriques

patinent, cette étude montre qu'il reste encore du chemin à faire pour convaincre les réticents.

D.M.

Aude Prouteau exerce le métier dont elle rêvait : vétérinaire. À Seurre, entre ruralité et petite ville, elle prend tout autant soin des chats et chiens de compagnie que des animaux des élevages environnants.

L'amie des bêtes



Selon que l'on vive en milieu rural ou urbain, l'image du vétérinaire peut diverger. Quand en ville, les soins concernent essentiellement des chiens et des chats, quelques nouveaux animaux de compagnies ou des rongeurs ; à la campagne, il faut ajouter d'autres profils à cette clientèle. Au quotidien, Aude Prouteau consacre une partie de son temps professionnel à Médor ou Minette mais aussi aux veaux, vaches, moutons ou chevaux des environs. La vétérinaire ne s'en plaint pas, elle, qui pratique au quotidien le métier dont elle rêvait enfant. « À la maison, nous avions des chiens, des chats, des oiseaux... Le matin, quand je me levais tôt, j'aimais aller voir les lapins dans la campagne voisine. Plus tard, je voulais prendre soin des animaux. » Cet amour des bêtes lui a donc permis de ne se poser aucune question quant à son orientation... Enfin presque.

Originnaire de Vence dans les Alpes-Maritimes, elle souhaite rejoindre la prépa vétérinaire de Nice après son bac scientifique. Malheureusement, elle échoue à intégrer l'école et s'inscrit en médecine mais rate son concours. « Sur la route du retour après les résultats, j'ai vu un prothésiste dentaire et je me suis dit que ça devait être sympa », se souvient-elle. Après deux ans de formation, elle obtient son diplôme de prothésiste mais ne s'enthousiasme pas à l'idée de suivre cette carrière. Elle tente donc une nouvelle prépa privée pour devenir vétérinaire pendant deux ans, sans succès.

UNE VOLONTÉ À TOUTE ÉPREUVE

Membre d'une importante fratrie, elle suit les conseils de l'une de ses sœurs, vétérinaire, et part en école vétérinaire à Turin en Italie, à une heure et demie de route de son foyer.

« Je ne parlais pas un mot d'italien mais heureusement, les professeurs parlaient le français. » Assidue pendant cinq ans, la dynamique Aude Prouteau obtient le diplôme universitaire tant convoité, reconnu en France, après avoir passé quelques mois au Kenya pour préparer sa thèse sur la néosporose de la faune africaine.

De retour sur ses terres natales, désormais vétérinaire avec en bonus un niveau élevé en italien, elle réalise des remplacements ici ou là en France. « Un jour, je suis venue rendre visite à une autre de mes sœurs à Vil-



Passionnée par son métier au service des animaux, Aude Prouteau regrette que les jeunes ne s'engagent pas plus dans cette carrière. Crédit : JDP.

ly-le-Moutier en Côte-d'Or. Je lui ai dit que je voulais faire quelque chose pendant que je séjournerais chez elle. » Aude Prouteau débute donc un stage dans la seule clinique vétérinaire de Seurre pour compléter son expérience. Elle restera pour rempla-

« En campagne, on enchaîne les kilomètres de nuit quand il faut aller dans plusieurs fermes. »

cer le vétérinaire au cours de l'été et pour donner un coup de main pendant les prophylaxies, prises de sang bovines hivernales. Finalement, elle devient salariée de la clinique avant de s'associer au docteur Gabriel Hubschwerlen en 2008.

UNE VÉTÉRINAIRE EN MAL DE COMPÉTENCES

Cette collaboration durera quelques années avant que des points de vue divergents n'y mettent un terme. Aude Prouteau fonde donc sa propre clinique en partenariat avec Stéphane Blondeau, alors

collaborateur libéral. Ensemble, ils ouvrent la clinique des Blés à Seurre en septembre 2011. Depuis, les deux vétérinaires se relaient aux côtés de leurs patients à quatre pattes mais cherchent régulièrement à renforcer leur équipe. « Il y a des arrivées et des départs réguliers. Actuellement nous nous appuyons sur un collaborateur libéral tandis qu'une nouvelle vétérinaire viendra bientôt renforcer la clinique. »

La cinquantenaire avenante dont quelques cheveux blancs parsèment sa chevelure brune insiste sur les difficultés à trouver des compétences, déposant des annonces sans recevoir aucun appel. « On a du mal à se faire voir des étudiants dans les écoles. Il y a plus de offres d'emploi que de candidats. » Cette souriante vétérinaire regrette également que beaucoup de jeunes diplômés optent pour d'autres voies que celle de la pratique vétérinaire, préférant la recherche par exemple. Chaque année en France, les écoles forment pourtant 480 étudiants tandis que l'objectif est d'atteindre 840 élèves d'ici 2030. « Quand ils cherchent un lieu de stage ou quand les nouveaux collaborateurs débutent, ils veulent être logés. Nous prévoyons

donc d'installer un appartement au-dessus de la clinique », explique Aude Prouteau. Avant même l'obtention de leur diplôme, les étudiants sont déjà engagés dans des cliniques.

DÉSERT MÉDICAL POUR ANIMAUX

La clinique des Blés tente au mieux d'attirer les jeunes talents de la profession mais se confrontent non seulement à la concurrence globale dans le secteur mais aussi à son statut rural. « À Dijon, il n'y a pas forcément de garde puisque le système

est mutualisé. En campagne, on ne peut pas le faire car nous couvrons un territoire de 50 kilomètres autour de la clinique donc si on prend en plus les gardes d'une autre commune, ça étend le rayon d'action. On enchaîne les kilomètres de nuit quand il faut aller dans plusieurs fermes. » Par conséquent, les trois vétérinaires de la clinique des Blés se relaient pour le travail de nuit qui comprend aussi bien les ennuis de santé des animaux de compagnie, 60 % de l'activité globale, que les vélages, mises bas des vaches dans les élevages, qui, avec les moutons, chevaux et autres animaux de la ferme représentent 40 % du travail de la clinique. D'autant que la clinique des Blés et ses trois vétérinaires naviguent entre leurs deux cliniques, à Seurre et à Pierre-de-Bresse en Saône-et-Loire. « Les jeunes n'osent pas prendre de responsabilités, ils veulent limiter les gardes... Le défi consiste à leur faire aimer leur métier pour qu'ils aient envie de s'investir. » Et quand les vétérinaires partent en retraite sans trouver de repreneurs indépendants, certains grands groupes rachètent les cliniques et leur clientèle.

NADÈGE HUBERT



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

